

Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques de la Creuse

Décembre 2021





L'élaboration du Schéma s'est déroulée dans le cadre du Décret du 10 mai 2021, tout en s'attachant particulièrement à la concertation et aux échanges, très en amont, avec les différents acteurs du territoire, collectivités, gestionnaire de réseau, acteurs privés. La construction de ce schéma est le fruit d'un travail collaboratif nourri, qui a permis d'aboutir à un regard partagé.

Remerciements

Le SDEC adresse ses remerciements aux partenaires qui ont contribué à la réalisation de ce schéma :

Participation à la préparation du présent livrable du SDIRVE : Marc LAGOUARDAT (Association NAME réseau AVERE-France)

Participation à la définition des principales zones du trafic routier et zones touristiques : Myriam CAREIL-MOREAU (DDT) et Isabelle DUCHER (Creuse Tourisme)

Participation à la définition des besoins en points de charge : Marc LAGOUARDAT (Association NAME), Gilles VOIRON (Géovision)

Participation aux études d'implantations et de raccordement : Frédéric Saint PAUL (ENEDIS)

Les remerciements du SDEC vont également à tous les membres des collectivités locales consultées pour leurs contributions à ce projet.



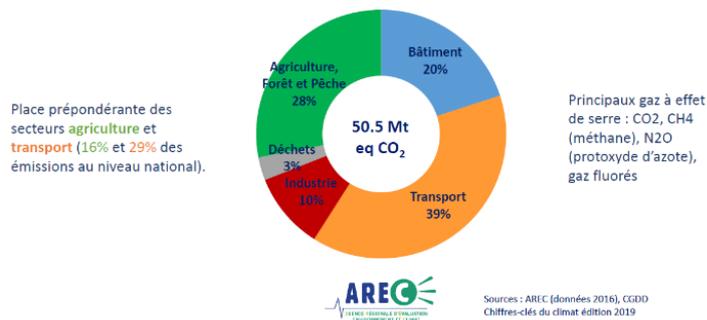
SOMMAIRE

- 1. Introduction : pourquoi un schéma directeur IRVE ? 4**
 - 1.1. Le véhicule électrique, levier de décarbonation du secteur des transports 4
 - 1.2. L'enjeu des stations de recharge ouvertes au public 5
 - 1.3. Le schéma directeur, garant du bon déploiement en Creuse des IRVE 6
- 2. Cadre d'action 6**
 - 2.1. Cadre législatif et réglementaire 6
 - 2.2. Organisation compétente pour élaborer le SDIRVE 7
 - 2.3. Une démarche collective 7
 - 2.4. Articulation du schéma directeur et les autres documents de planification 8
- 3. Les grandes étapes du schéma directeur 8**
- 4. Etat des lieux de l'existant 9**
 - 4.1. Contexte 9
 - 4.2. Données relatives aux IRVE existantes ouvertes au public 9
 - 4.3. Les zones à équiper, conforter, transformer 17
 - 4.3.1. Définition du type de bornes et des zones d'implantation : 19
 - 4.3.2. Définition de l'implantation exacte 23
- 5. Evaluation du développement de l'offre de recharge indépendamment du schéma directeur 25**
- 6. Evaluation des besoins 27**
 - 6.1. Contexte 27
 - 6.2. Définition des cas d'usage 27
 - 6.3. Estimation du parc de véhicules rechargeables et de son évolution 28
 - 6.4. Estimation du besoin en points de charge ouverts au public 30
- 7. Stratégie territoriale et de déploiement 32**
 - 7.1. Stratégie territoriale du schéma directeur 32
 - 7.2. Objectifs opérationnels du schéma directeur 33
 - 7.2.1. Déploiement de court terme (2022) 33
 - 7.2.1. Déploiement à plus long terme (2028) 34
 - 7.3. Calendrier d'actions 35
- 8. Evaluation et suivi du schéma 36**

1. Introduction : pourquoi un schéma directeur IRVE ?

1.1. Le véhicule électrique, levier de décarbonation du secteur des transports

Le secteur des transports est le premier émetteur de gaz à effet de serre (GES) en Nouvelle Aquitaine, avec plus de 39% des émissions de GES de la région (30% au national) dont 50% sont dûs aux véhicules des particuliers, 20% aux véhicules Utilitaires et 20% aux camions.

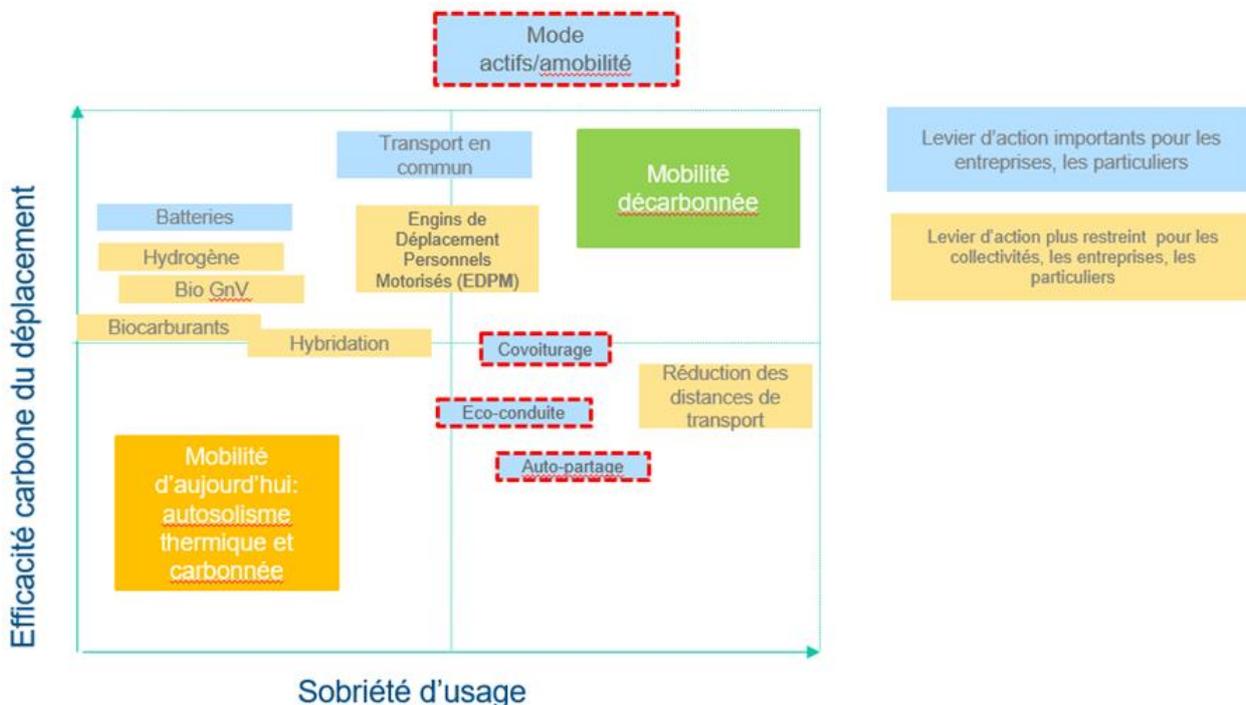


Le secteur des transports agit également directement sur la santé en dégradant la qualité de l'air localement. Les oxydes d'azote et particules émis par nos véhicules, et que nous inhalons, ont des effets délétères : on estime entre 400 000 et 800 000 le nombre de décès en Europe causés par la pollution chaque année.

Diminuer l'impact environnemental de nos voitures est un levier essentiel pour lutter contre les changements climatiques et la pollution de l'air.

Les principaux moyens d'agir sont :

- ✓ Maîtriser la croissance de la demande (nombre de déplacements) et réduire le nombre de véhicules en circulation, à travers notamment des politiques de sobriété de la mobilité telles que le recours au travail à distance, ou des politiques favorisant le report modal vers les modes actifs ou les transports collectifs : aménagement du territoire, développement de l'intermodalité, etc. ;
- ✓ Limiter l'autosolisme et optimiser l'usage des véhicules en circulation, en favorisant le développement du co-voiturage et de l'autopartage ;
- ✓ Améliorer les performances des véhicules afin de les rendre moins émissifs.



$$CO_2 = \text{Demande de transport} \times \text{Report modal} \times \text{Taux de remplissage} \times \text{Efficacité énergétique des véhicules} \times \text{Intensité carbone de l'énergie}$$

Les 5 leviers clés pour décarboner les transports

1.2. L'enjeu des stations de recharge ouvertes au public

S'il l'on sait qu'à ce jour 90% de la recharge principale du véhicule se fait au domicile des particuliers, la couverture du territoire en infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) ouvertes au public reste un sujet fondamental pour permettre une adoption massive des véhicules électriques.

En effet, même si les IRVE ouvertes au public n'alimentent actuellement que marginalement les véhicules électriques en circulation, celles-ci jouent un rôle clef pour consolider la dynamique de l'électrification du parc : elles seront indispensables pour les utilisateurs n'ayant pas de solution de recharge à domicile ou sur leur lieu de travail, ou encore pour les utilisateurs intensifs (professionnels notamment).



Elles sont également essentielles pour les longs trajets, notamment les départs en vacances, en complément des infrastructures de recharge installées le long des autoroutes ou nationales. En outre, elles permettent de mettre en confiance les usagers de véhicules électriques grâce à l'assurance psychologique de pouvoir recharger le véhicule en cas d'imprévu.

1.3. Le schéma directeur, garant du bon déploiement en Creuse des IRVE

La Loi d'Orientation des Mobilités du 24/12/2019, a créé la possibilité pour les collectivités et établissements publics titulaires de la compétence IRVE d'élaborer un Schéma Directeur de développement des Infrastructures de Recharge de Véhicules Electriques et hybrides rechargeables ouvertes au public (qui sera appelé « schéma directeur » ou « SDIRVE » dans la suite de ce document).

En Creuse, le Syndicat Départemental des Energies de la Creuse (SDEC) est l'autorité organisatrice de la distribution d'électricité (AODE), titulaire de la compétence de création et d'entretien d'IRVE prévue à l'article L. 2224-37 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

C'est dans ce cadre que le SDEC joue un rôle de chef d'orchestre du développement de l'offre de recharge ouverte au public sur son territoire, pour aboutir à une offre :

- ✓ Coordonnée entre les maîtres d'ouvrage publics et privés ;
- ✓ Cohérente avec les politiques locales de mobilité, de protection de la qualité de l'air et du climat, d'urbanisme et d'énergie ;
- ✓ Adaptée à l'évolution des besoins de recharge pour le trafic local ou de transit.

2. Cadre d'action

2.1. Cadre législatif et réglementaire

La loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019, dite loi LOM, puis l'ordonnance du 3 mars 2021 transposant plusieurs mesures du droit européen relatives au marché de l'électricité ont précisé le cadre juridique du déploiement des infrastructures de recharge des véhicules électriques (IRVE) au travers d'un schéma directeur (SDIRVE).

Les textes d'application de ces dispositions ont été publiés récemment :

- Décret n° 2021-565 du 10 mai 2021 relatif aux schémas directeurs de développement des infrastructures de recharges ouvertes au public pour les véhicules électriques et les véhicules hybrides rechargeables ;
- Décret n° 2021-566 du 10 mai 2021 relatif à la fourniture d'informations d'usage des infrastructures de recharge ouvertes au public pour les véhicules électriques et les véhicules hybrides rechargeables ;
- Arrêté du 10 mai 2021 pris en application des articles R. 353-5-4, R.353-5-6 et R. 353-5-9 du code de l'énergie.



Le SDIRVE a été introduit par l'article 68 de la loi LOM qui a inséré à l'article L. 2224-37 du CGCT les dispositions suivantes :

« Lorsque la compétence [IRVE] a été transférée aux établissements publics de coopération intercommunale exerçant les compétences en matière d'aménagement, de soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie ou de réduction des émissions polluantes ou de gaz à effet de serre ou aux autorités organisatrices d'un réseau public de distribution d'électricité mentionnées à l'article L.2224-31 ou aux autorités organisatrices de la mobilité mentionnées à l'article L. 1231-1 du code des transports ou, en Ile-de-France, à l'autorité mentionnée à l'article L. 1241-1 du même code, son titulaire peut élaborer un schéma directeur de développement des infrastructures de recharge ouvertes au public pour les véhicules électriques et les véhicules hybrides rechargeables dans le cadre prévu à l'article L. 353-5 du code de l'énergie ».

2.2. Organisation compétente pour élaborer le SDIRVE

En 2020, le SDEC a initié une demande de modification statutaire intégrant la compétence optionnelle IRVE, afin de proposer aux collectivités de lui transférer cette compétence. Les collectivités adhérentes au SDEC se sont prononcées à la majorité qualifiée pour la modification statutaire proposée. Cette compétence optionnelle va permettre au SDEC d'une part de compléter le maillage départemental, couvrir les zones blanches et d'autre part, d'harmoniser et renforcer l'exploitation des bornes sur tout le territoire.

Dans le cadre de l'article 68 de la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM), en partenariat avec les collectivités et les acteurs privés, le SDEC s'engage donc à définir un Schéma Directeur pour le développement des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (SDIRVE).

Le schéma directeur vise des objectifs de déploiement à court terme (2022), mais aussi portera une vision à plus long terme (> 5 ans). Il revêt une dimension stratégique et constitue une démarche à la fois structurée et adaptable localement.

2.3. Une démarche collective

Dès le lancement du SDIRVE, le SDEC a travaillé en étroite collaboration avec ENEDIS qui est le Gestionnaire de Réseau de Distribution sur le département, l'ensemble des EPCI, le Département, la Préfecture et la Région.

En effet, dans le cadre du SDIRVE, le SDEC a mis en place une concertation avec l'ensemble des parties prenantes du territoire :

- le 06 mai 2021, le SDEC a organisé une réunion de concertation avec les collectivités et ENEDIS, pour définir le maillage géographique et technique le plus pertinent ;
- suite à cette réunion, le SDEC a demandé aux collectivités de faire part de leurs éventuelles observations sur les scénarios proposés ;
- courant juin 2021, le SDEC a rencontré la DDT de la Creuse ainsi que le Conseil Départemental
- courant juin 2021, le SDEC a mis à jour la carte de déploiement et l'a diffusée aux collectivités pour avis ;

- courant juin et juillet 2021, le SDEC a rencontré les Communautés de Communes de la Creuse pour présenter la nouvelle carte (voir Annexe de ce courrier) et prendre en compte les dernières réflexions.
- courant juillet 2021, le SDEC a transmis aux principaux acteurs publics et privés un courrier de concertation (liste et courriers en **Annexe** du SDIRVE) présentant la démarche pour information et recueil d'avis.

2.4. Articulation du schéma directeur et les autres documents de planification

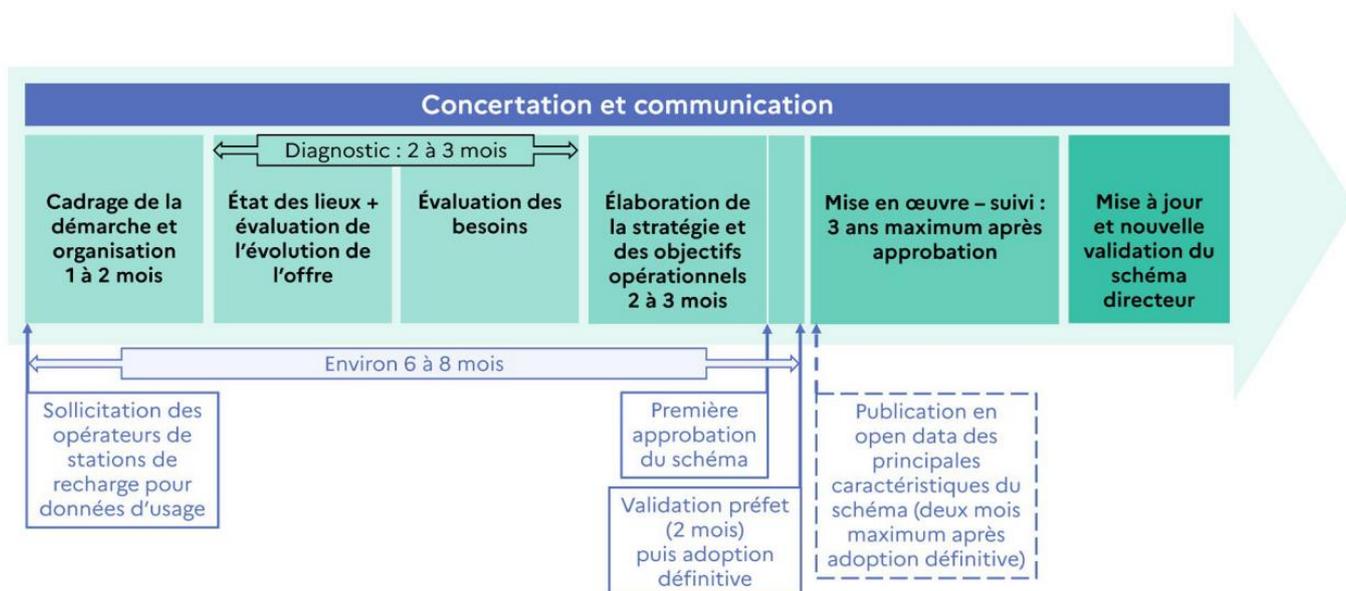
Le SDIRVE a vocation à s'articuler avec les autres documents de planification élaborés localement ou à l'échelle régionale, tels que les plans de mobilité, les plans climat air énergie, et ce, afin d'assurer une meilleure cohérence des politiques publiques.

La DDT est en train de recevoir et travailler sur la finalisation du contrat territorial de ruralité, de relance et de transition écologique, surnommé CT2RTE. Le présent Schéma a bien vocation à s'articuler avec ce CT2RTE.

La Région Nouvelle-Aquitaine est en train de définir les bassins de mobilités.

La thématique de la Mobilité Durable va être abordée de façon formelle dans les PLUi opérationnels de plusieurs EPCI du département.

3. Les grandes étapes du schéma directeur



4. Etat des lieux de l'existant

4.1. Contexte

Ce chapitre présente l'état des lieux, à septembre 2021, de l'utilisation des Infrastructures de Recharges pour Véhicules Electriques au niveau du département de la Creuse.

4.2. Données relatives aux IRVE existantes ouvertes au public

⇒ Données Statiques

Ci-dessous, le tableau présentant l'état des lieux des bornes de recharges existantes sur le département de la Creuse. Les informations ont été récupérées depuis la base de données data.gouv ainsi que depuis le site chargemap.com. Les statistiques d'utilisations sont récupérées via le superviseur des bornes actuel, NewMotion.

Ville	Adresse	Accessibilité	Puissance	Nb Points de Charge	Utilisation charges/an	En Service
GUERET	11 Avenue Pierre Mendès France	Parking Privé	22kW	2	NC	Oui
BOURGANEUF	Place du Champ de Foire	Parking public	22kW	2	145	Oui
GUERET	Espace André Lejeune	Parking public	22kW	2	81	Oui
GUERET	Place Bonnyaud	Parking public	22kW	2	134	Oui
GUERET	Plan d'Eau Courtille	Parking public	22kW	2	43	Oui
SAINT SULPICE LE GUERETOIS	Aire des Monts de Guéret	Parking public	22kW	2	52	Oui
SAINTE FEYRE	Parc animalier des Monts de Guéret	Parking public	22kW	2	15	Oui
SAINTE FEYRE	Place de la Mairie	Parking public	22kW	2	10	Oui
SAINTE VAURY	Place de la Mairie	Parking public	22kW	2	4	Oui
CHAMBON SUR VOUEIZE	Médiathèque Avenue Clémenceau	Parking public	22kW	2	41	Oui
LA SOUTERRAINE	Place Dr Emile Parrain	Parking public	22kW	2	135	Oui
EVAUX LES BAINS	Place Serge Cléret	Voirie	22kW	2	36	Oui
DUN LE PALESTEL	Place du Champ de Foire	Voirie	22kW	2	NC	Oui
ROYERE DE VASSIVIERE	Place Mendès France	Parking public	22kW	2	NC	Oui
BENEVENT L'ABBAYE	Place de Villers	Parking public	22kW	2	17	Oui
BONNAT	Place du Foirail	Voirie	22kW	2	NC	Oui
AUBUSSON	Parking Champ de Foire rue des Fusillés	Parking public	22kW	2	NC	Oui
CROZANT	Centre d'Interprétation des Peintres	Parking public	22kW	2	NC	Oui

Ville	Adresse	Accessibilité	Puissance	Nb Points de Charge	Utilisation charges/an	En Service
LUSSAT	Etang des Landes	Parking public	22kW	2	NC	Oui
LA SOUTERRAINE	Etang du Cheix Camping Suisse Océan	Parking privé	3,7kW	1	NC	HS
NOTH	Château de la Cazine	Parking privé	40kW	1	NC	HS
LA SOUTERRAINE	Agence Renault 3-17 Boulevard Jean Moulin	Parking privé	3,7kW	1	NC	Oui
BUSSIERE DUNOISE	Domaine de la Caure (réservé aux clients gite)	Parking privé	3kW	1	NC	Oui
ROCHES	Gite Bouret Nelly	Parking privé	3kW	2	NC	Oui
GUERET	Hôtel Kyriad - Guéret	Parking privé	3,7kW	2	NC	Oui
GUERET	Garage KIA DRIVECO	Parking privé	24kW-DC / 7,4 AC	2	NC	HS
GUERET	Garage RENAULT	Parking privé	22kW	1	NC	Oui
SARDENT	La Maison bleue - gite rural	Parking privé	2kW	1	NC	Oui
FAUX LA MONTAGNE	Vallon vert gite	Parking privé	3kW	1	NC	Oui
AUBUSSON	Garage RENAULT	Parking privé	7kW	1	NC	Oui
EVAUX LES BAINS	Parking du champs Avel (Camping Car)	Parking privé	3kW	6	NC	HS
EVAUX LES BAINS	Casino	Parking Privé	3kW	2	NC	Privé
CHAMBON SUR VOUEIZE	Camping La Pouge	Parking Privé	3kW	1	NC	Oui
CHAMBON SUR VOUEIZE	Flot bleu / Intermarché	Parking Privé	3kW	4	NC	Oui
CRESSAT	Aire de Camping Car - Cressat	Parking Privé	3,7kW	1	NC	Oui
Sainte FEYRE	Intermarché	Parking public	22kW	2	NC	Oui

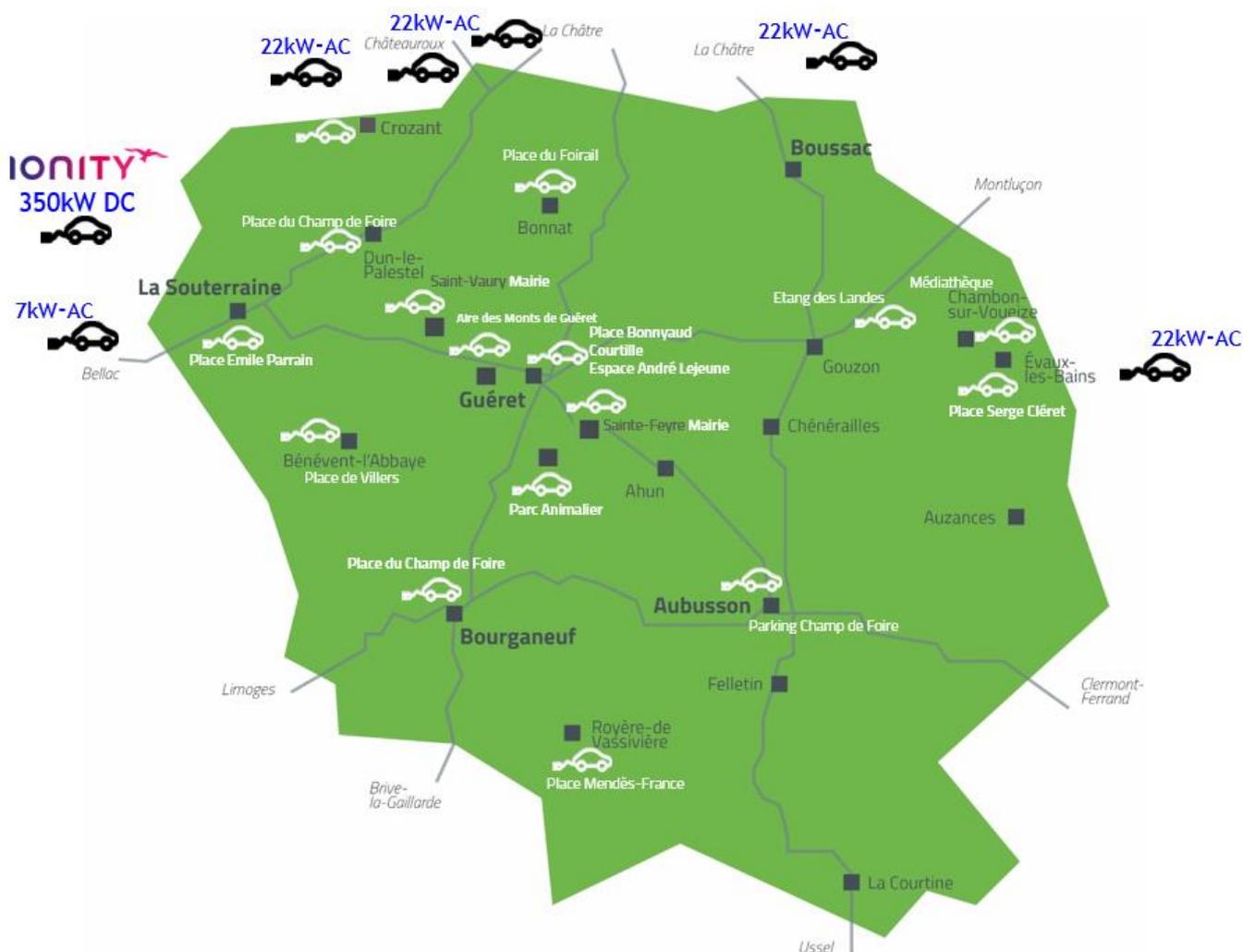
HS : Borne Hors service

En résumé, au moment de la rédaction du présent schéma directeur, le département de la Creuse est équipé de 20 bornes ouvertes au public, en service. Les autres bornes recensées dans le tableau ci-dessus, sont des bornes privées, non ouvertes au public (garages automobiles, gites, camping...), où il est nécessaire d'être client de la structure pour pouvoir bénéficier de la recharge.

⇒ Constat pour la Creuse :

- La Creuse a un niveau de maisons individuelles très élevé : 86% ;
 - La recharge à domicile est plus simple et la moins coûteuse des IRVE ;
- La majorité des navetteurs font en moyenne un trajet de 47 kms Aller-Retour par jour ;
 - C'est un potentiel éligible à la mobilité électrique ;
- A ce jour, la Creuse présente un niveau de points de charges peu sécurisant pour les indécis (voir les cartes ci-dessous). En effet, de grandes zones du département ne sont toujours pas équipées en bornes de recharges et l'on sait qu'un des principaux freins à l'achat de véhicules électriques vient du réseau de bornes (maillage) encore trop juste ;
- Un revenu médian par habitant assez faible : 18 325€/an contre 20 659 € en Nouvelle Aquitaine ;
 - Le développement des VE de 2ème main, économique en investissement et en entretien serait un facteur important. Le maintien de la prime à la conversion pour le parc de véhicules assez vieux serait un facteur facilitateur ;

Cartographie des bornes de recharges publiques actuellement en service sur le département (octobre 2021) :



Réseau de bornes publiques disponibles en 2021 sur le département de la Creuse :

Principaux usages	Quantité points de charges
la charge 3,7 kVA pour les deux-roues et trois-roues	0
de 7,4 à 22 kVA, recharge des VE et VHR pour la recharge résidentielle et en entreprise, souvent utilisée dans le cadre du « biberonnage » (petite recharge d'appoint)	36
22 à 150 kVA, recharge rapide, courte durée, pour professionnels et pour le trafic de transit	0
> 150 kVA, recharge très haute puissance sur autoroutes et grands axes	0

⇒ Données dynamiques

Ci-dessous, est présenté le tableau des données dynamiques d'utilisation des bornes publiques sur les 24 derniers mois d'utilisation.

Pour rappel :

- Une session de recharge est considérée comme réussie si elle dure plus de deux minutes ou si plus de 0,2 kilowattheures sont délivrés.
- Le taux de disponibilité d'un point de recharge est le rapport entre le nombre d'heures où le point de charge est apte à fonctionner et le nombre d'heures d'ouverture de la station.
- Le taux d'occupation d'un point de recharge est le rapport entre le nombre d'heures pendant lequel un véhicule a été connecté au point de charge et le nombre d'heures d'ouverture de la station.
- La répartition par tranche horaire de la journée se fait en regroupant les sessions réussies selon l'heure de début de la session de recharge, par intervalle d'une heure.



Ville	Adresse	Taux de disponibilité	Taux d'occupation (%)	Nb de sessions initiées	Nb de sessions réussies	Conso moy session (kWh)	Durée moy. Session (min)
GUERET	11 Avenue Pierre Mendès France	1	0,48	3888	3832	16,8	10h
BOURGANEUF	Place du Champ de Foire	>0,8	0,13	400	391	19,4	3h44min
GUERET	Espace André Lejeune	>0,9	0,031	302	289	19,2	3h31min
GUERET	Place Bonnyaud	>0,9	0,063	438	421	19,3	3h30min
GUERET	Plan d'Eau Courtille	>0,9	0,014	183	170	19,1	3h29min
SAINT SULPICE LE GUERETOIS	Aire des Monts de Guéret	>0,9	0,009	230	216	19,1	3h29min
SAINTE FEYRE	Parc animalier des Monts de Guéret	<0,8	0,003	38	23	19,5	3h44min
SAINTE FEYRE	Place de la Mairie	>0,9	0,002	31	28	19,3	3h33min
SAINT VAURY	Place de la Mairie	>0,9	0,003	25	24	19,2	3h32min
CHAMBON SUR VOUEIZE	Médiathèque Avenue Clémenceau	>0,9	0,014	116	106	18,9	3h28min
LA SOUTERRAINE	Place Dr Emile Parrain	>0,9	0,035	438	378	19,1	3h29min
EVAUX LES BAINS	Place Serge Cléret	>0,9	0,008	71	62	18,8	3h27min
DUN LE PALESTEL	Place du Champ de Foire	Information non récupérée					
ROYERE DE VASSIVIERE	Place Mendès France	Information non récupérée					
BENEVENT L'ABBAYE	Place de Villers	>0,9	0,018	35	29	19,2	3h05min
BONNAT	Place du Foirail	Information non récupérée					
AUBUSSON	Parking Champ de Foire rue des Fusillés	Information non récupérée					
CROZANT	Centre d'Interprétation des Peintres	Information non récupérée					
LUSSAT	Etang des Landes	Information non récupérée					

Les bornes dont les informations n'ont pas été récupérées, concernent les bornes qui ont été installées courant 2021 (Crozant, Aubusson, Dun le Palestel), ou des bornes non inscrites chez un opérateur de mobilité pour la supervision (Bonnat, Royère de Vassivière, Lussat).

Statistiques d'utilisations des bornes publiques en Creuse (au 23/12/2021) :

- 18 bornes publiques installées dont 3 en 2021
- 2992 Recharges effectuées depuis août 2018
- 61,5 MWh consommés depuis août 2018

L'année 2021 c'est :

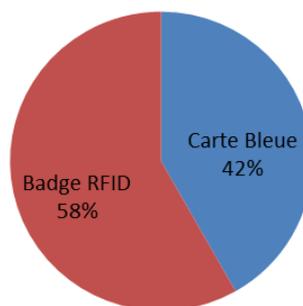
- 1491 Sessions de recharge
- 28 387 kWh Total Energie délivrés
- 19 kWh Energie moyenne consommée par session
- 03h02min26s Durée moyenne par session
- 83 Moyenne de sessions par borne

Valorisation des sessions > 1 minute

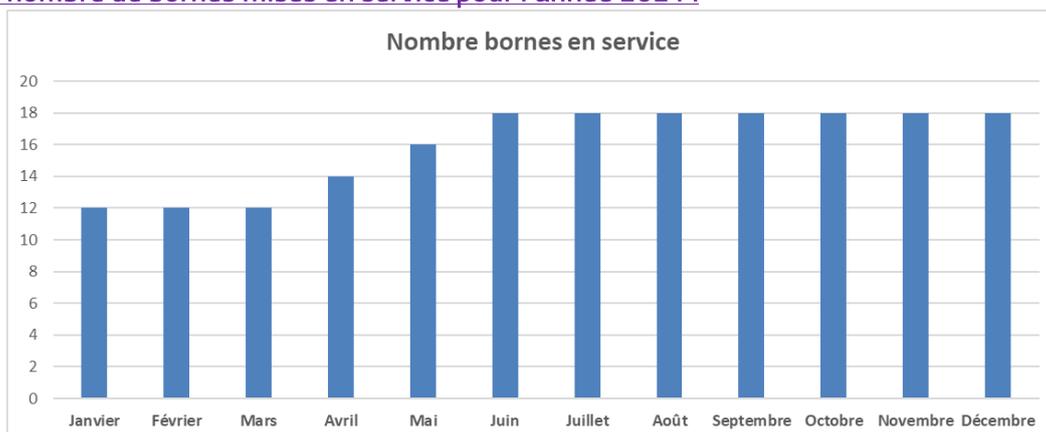
<u>Sessions Totales</u>		<u>Sessions Réussies</u>	<u>Taux de Sessions Réussies</u>
1491	(+93% / 2020)	1348	90%

Répartition des moyens de paiement pour l'année 2021 :

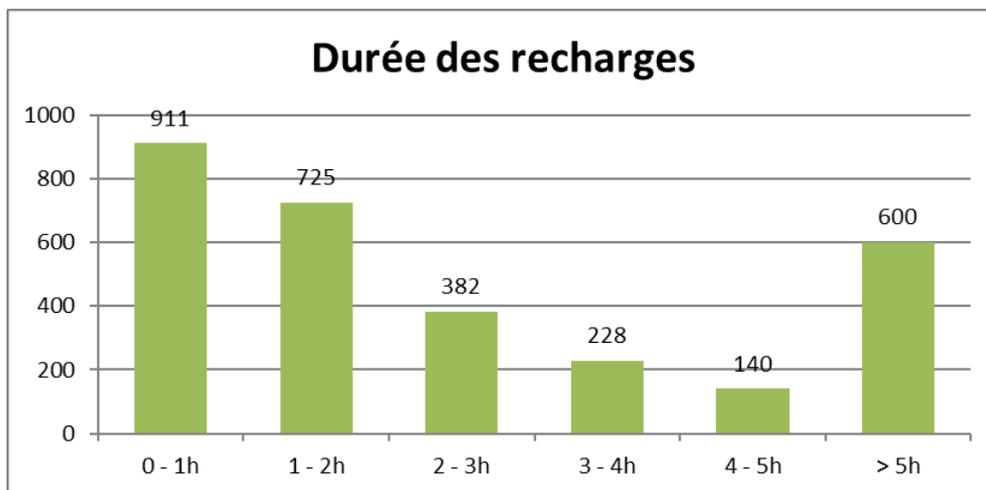
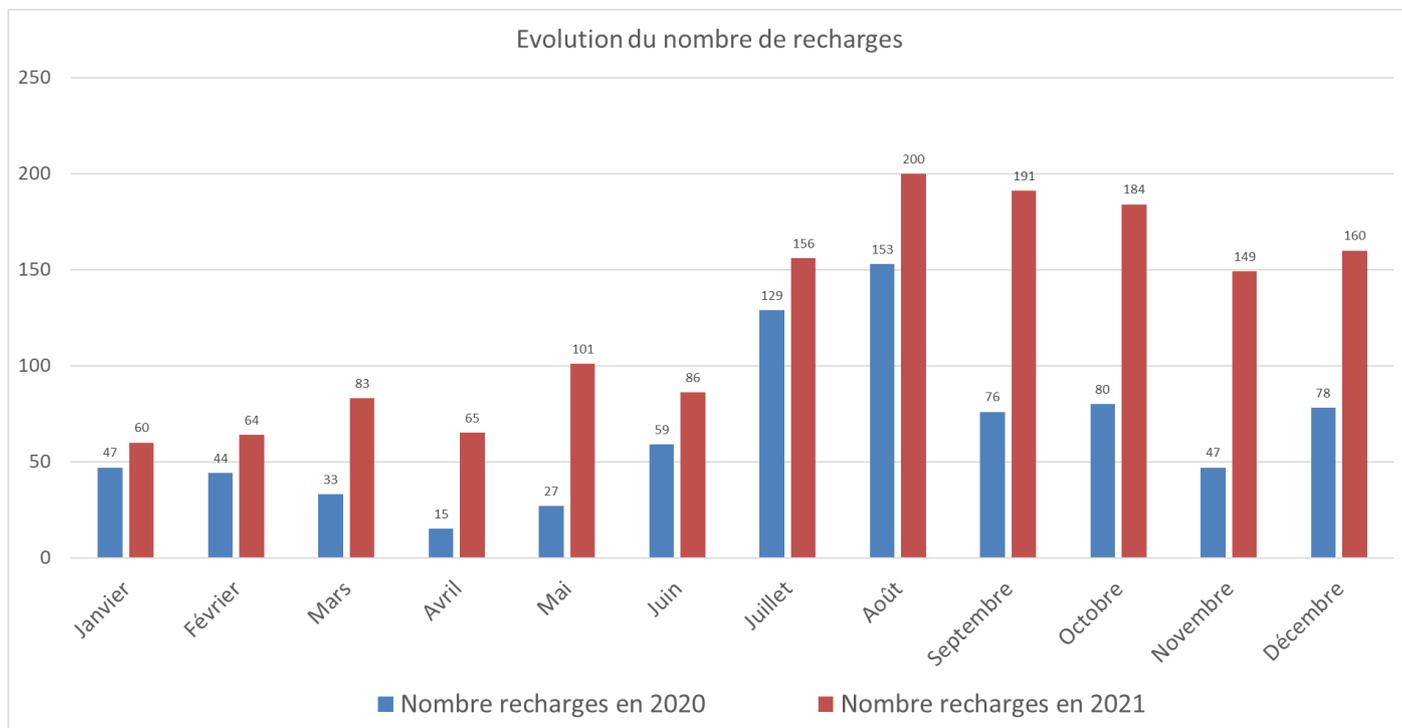
Répartition 2021



Evolution du nombre de bornes mises en service pour l'année 2021 :



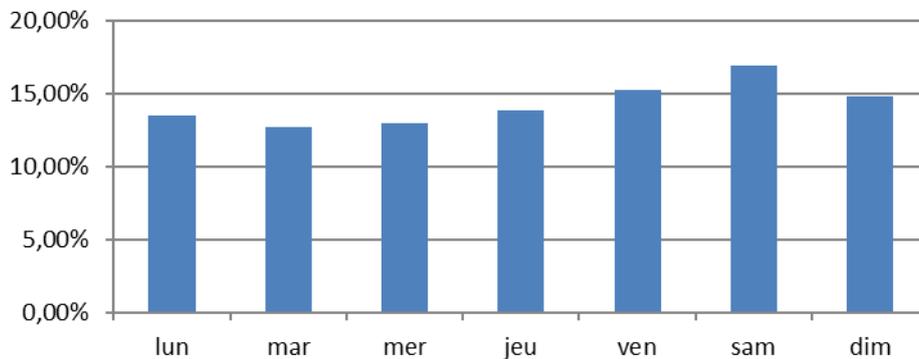
Evolution du nombre de recharges :



Ce graphique montre que plus de la moitié des recharges se font dans les 2 premières heures (biberonnage¹) et qu'un quart des recharges s'effectue au-delà de 5 heures (charges longues).

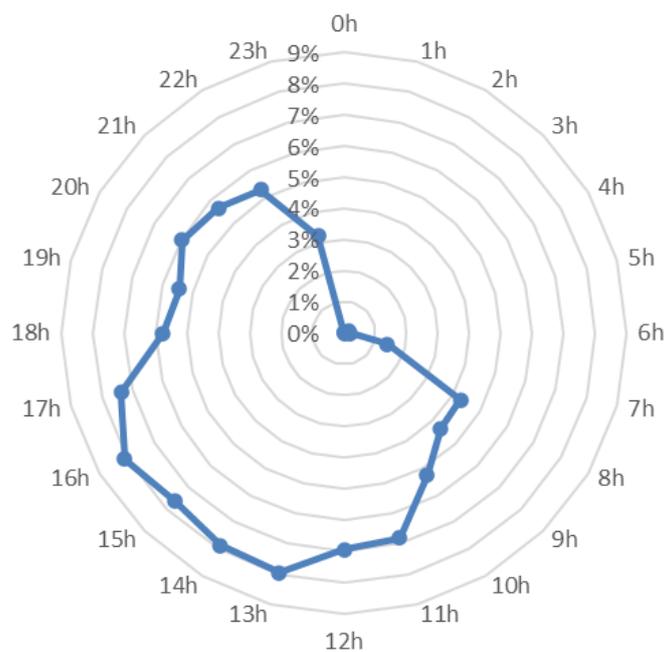
¹ Biberonnage : Mode de recharge d'un véhicule électrique s'effectuant par de fréquentes et courtes périodes de recharge partielle des batteries, pour gagner quelques kilomètres d'autonomie et se rendre à destination par exemple.

Jour de la semaine des recharges

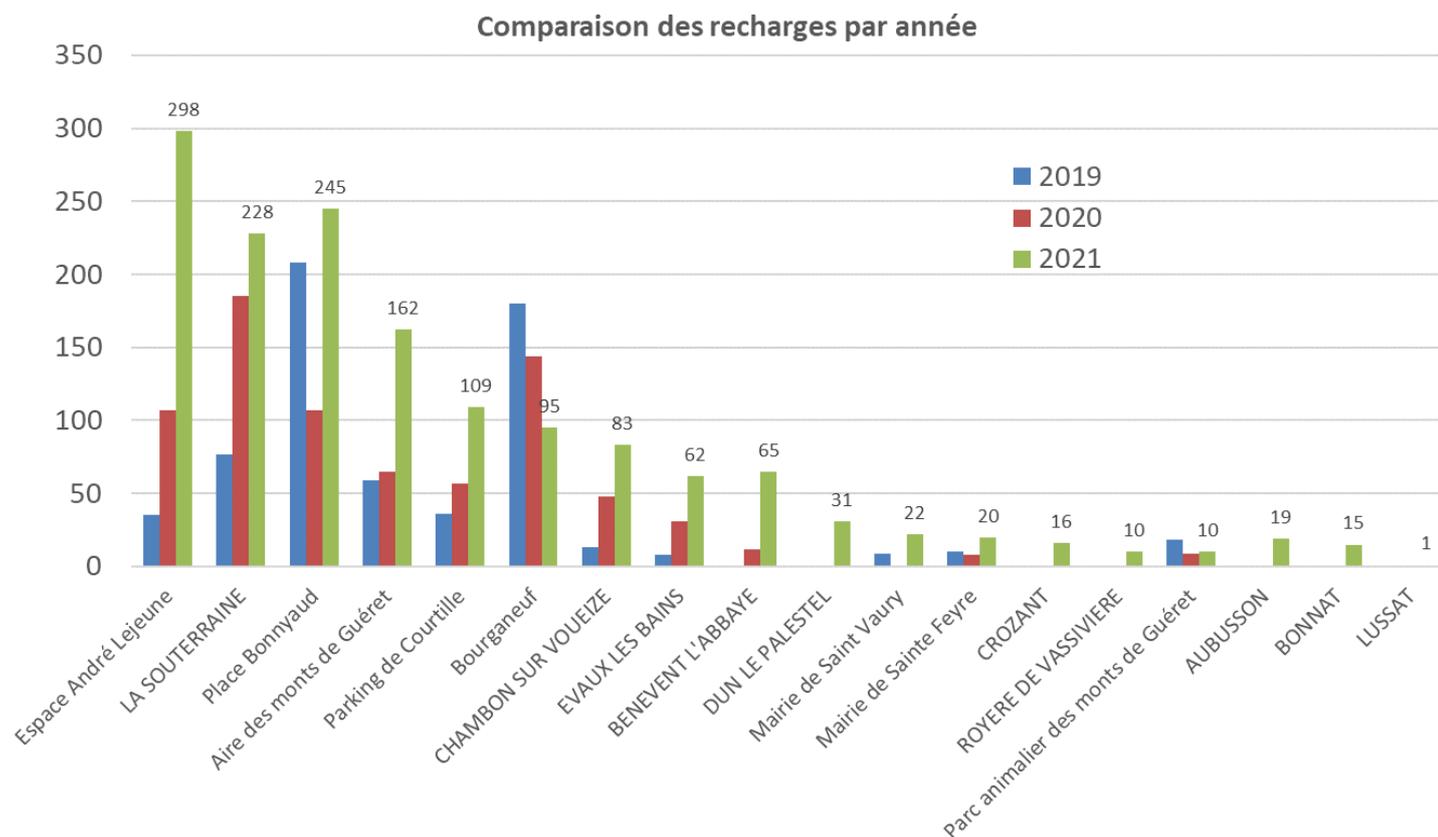


Les jours de recharges dans la semaine sont assez identiques, excepté pour le samedi qui présente davantage de pourcentage des recharges. Cela peut s'expliquer par un flux touristique plus important le weekend.

Ci-dessous, les statistiques de fréquentation journalière pour le parc de bornes publiques en Creuse.



Le graphique ci-dessous étudie l'évolution de l'utilisation des bornes sur le département de la Creuse, depuis 2019. Il montre bien l'évolution positive de la fréquentation des bornes. Seule, celle de Bourganeuf présente une baisse conséquente, qui est directement liée à sa mise hors service tout l'été 2021, pour des raisons de maintenance.

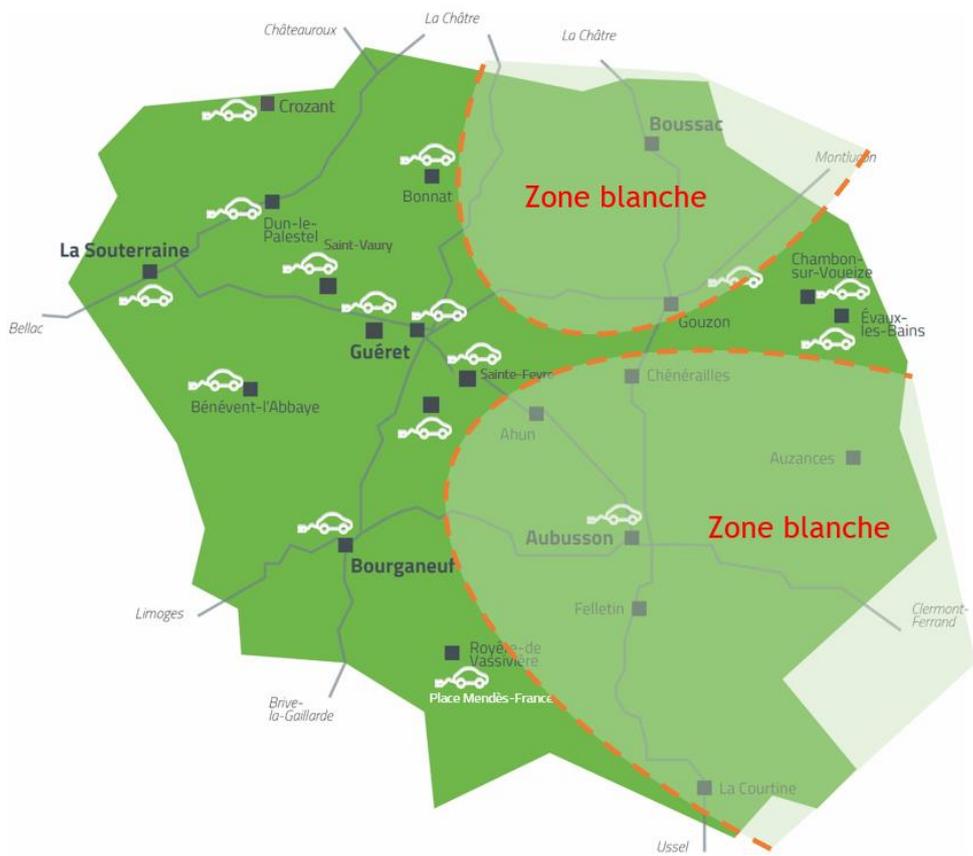


4.3. Les zones à équiper, conforter, transformer

A ce jour, le constat qui est fait est celui d'un maillage qui reste faible (18 bornes publiques seulement sont en service en mai 2021) et peu homogène (persistance de zones blanches notamment dans le grand Sud-Est du département).

Certaines des plus grandes villes du département n'ont à ce jour pas de borne de recharge publique : Felletin, Boussac, Auzances, Gouzon, alors qu'il s'agit de zones dynamiques et / ou touristiques.

Certaines zones restent encore sous-équipées comme la commune de La Souterraine (2ème ville du département), idéalement placée au nord-ouest du département et à la croisée d'axes routiers importants (autoroute à proximité, RN 145, parc d'activité de la Croisière) n'a qu'une seule borne aujourd'hui en centre-ville.

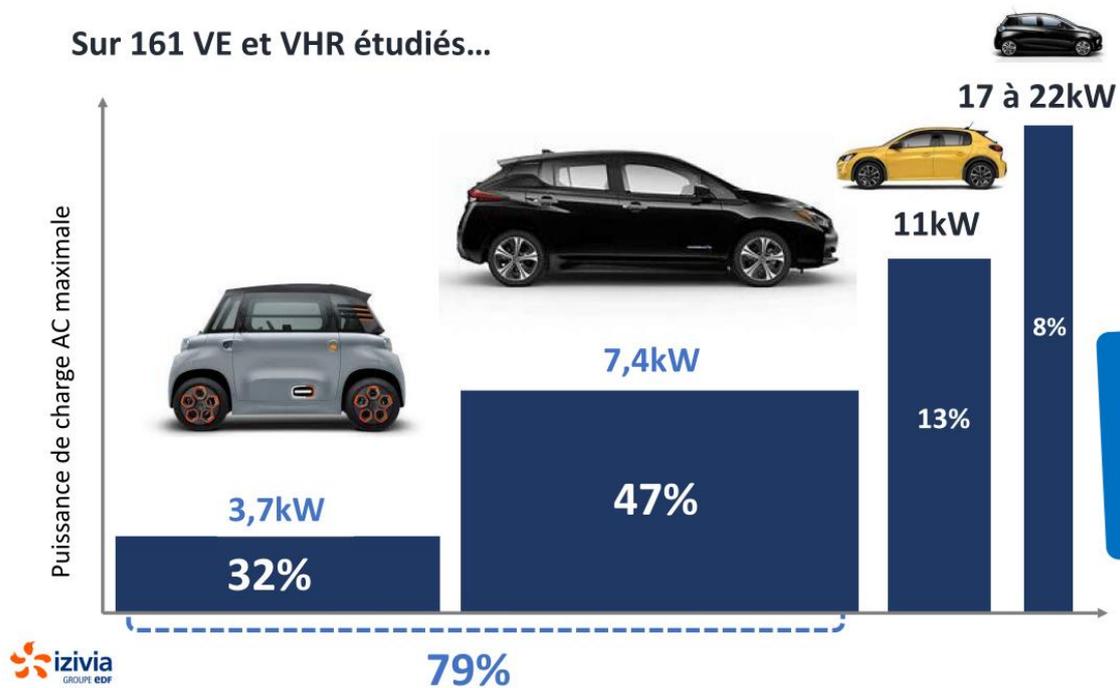


Conscients de la nécessité d'avancer sur cette question et d'équiper correctement le territoire, les élus du SDEC ont proposé aux collectivités le transfert de la compétence IRVE (comité syndical du 08/12/2020), dans une optique de compléter le maillage géographique et de sécuriser le fonctionnement (exploitation). Le transfert de compétence implique une prise en charge de l'investissement et du fonctionnement par le SDEC. Ces coûts étant pour beaucoup de communes du département rédhibitoires malgré les financements associés.

L'ensemble des communes équipées de bornes, ont délibéré en faveur du transfert de compétence courant de l'été 2021.

Le SDEC a entrepris une concertation avec les collectivités et ENEDIS, le 06 mai 2021 pour présenter sa réflexion sur le futur déploiement de bornes de recharges sur le département. Cette réunion de concertation entre dans le cadre du Schéma Directeur de développement des IRVE, porté par le SDEC à l'échelle départementale. Il a été évoqué, le sujet de l'évolution technologique des voitures électriques en cours. En effet, le syndicat a fait le constat, qu'à ce jour, plus de 90% des bornes déployées en France ont des puissances $\leq 22\text{kW AC}$, alors que seule la Renault ZOE est en capacité d'exploiter la totalité de cette puissance (voir figure ci-dessous). Les nouveaux VE qui arrivent sur le marché, sont limités par leur chargeur interne et privilégient donc la recharge rapide en courant continu (DC). Ainsi, pour cette raison, en plus de quelques nouvelles bornes 22kW-AC, le SDEC va également compléter le maillage par des bornes « Rapides » de 50kW-DC.

Sur 161 VE et VHR étudiés...



4.3.1. Définition du type de bornes et des zones d'implantation :

La stratégie mise en place par le SDEC afin de définir une carte « Optimale » pour l'implantation des futures bornes de recharge a pris en compte les points ci-dessous :

- ✓ Offre de recharge suffisante et homogène sur le département
- ✓ Résorber les zones blanches
- ✓ A proximité des commerces et services des principales villes
- ✓ Dans des zones à flux touristique important
- ✓ Anticipation de l'évolution technologique
- ✓ A proximité des principaux axes routiers

Définition du type de bornes :

Le SDEC a défini les 3 types de bornes à déployer sur le département :

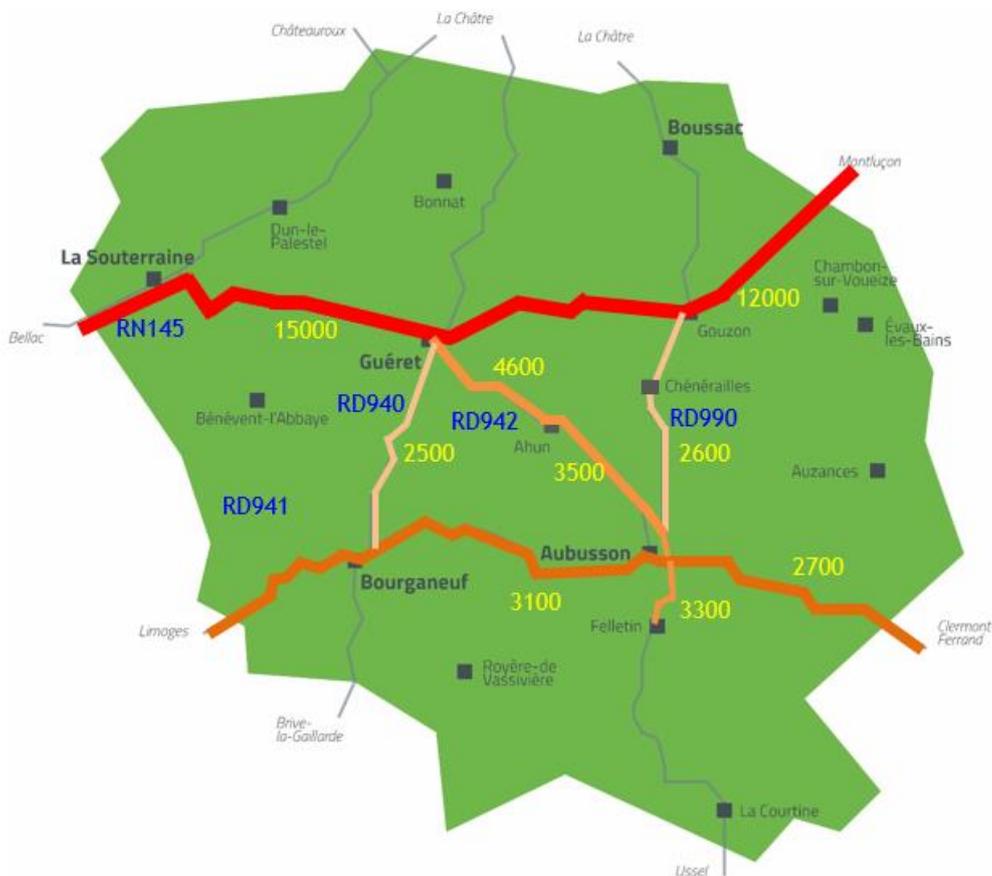
- ➔ **Bornes 22kW-AC** : Dédiée à la population locale sans solution de recharge à domicile ainsi qu'au trafic touristique dans le cas d'un séjour dans le département.
- ➔ **Bornes 50kW-DC** : Dédiée à un usage occasionnel pour les personnes en transit ou les professionnels (taxi, commerciaux...) lors de la pause de mi-journée.
- ➔ **Borne ≥ 100kW-DC** : Dédiée au trafic longue distance traversant le territoire, à implanter sur les grands axes routiers .

Définition des futures zones d'implantations :

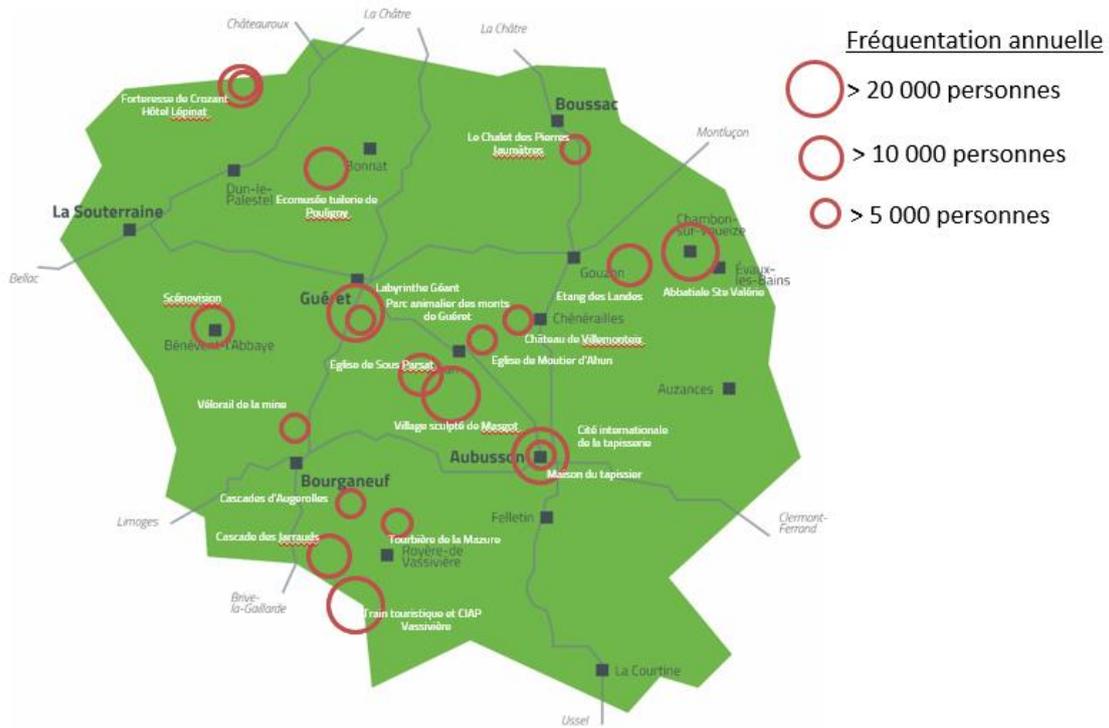
Pour l'implantation de ces futures bornes, le SDEC a donc croisé plusieurs types de cartes du département et a fait en sorte que l'ensemble de ces zones d'intérêts soit équipé d'a minima une borne dans son secteur (<10km).

Ci-dessous, les cartes ayant servi de base à la définition de la carte « optimale » en bornes de recharges publiques :

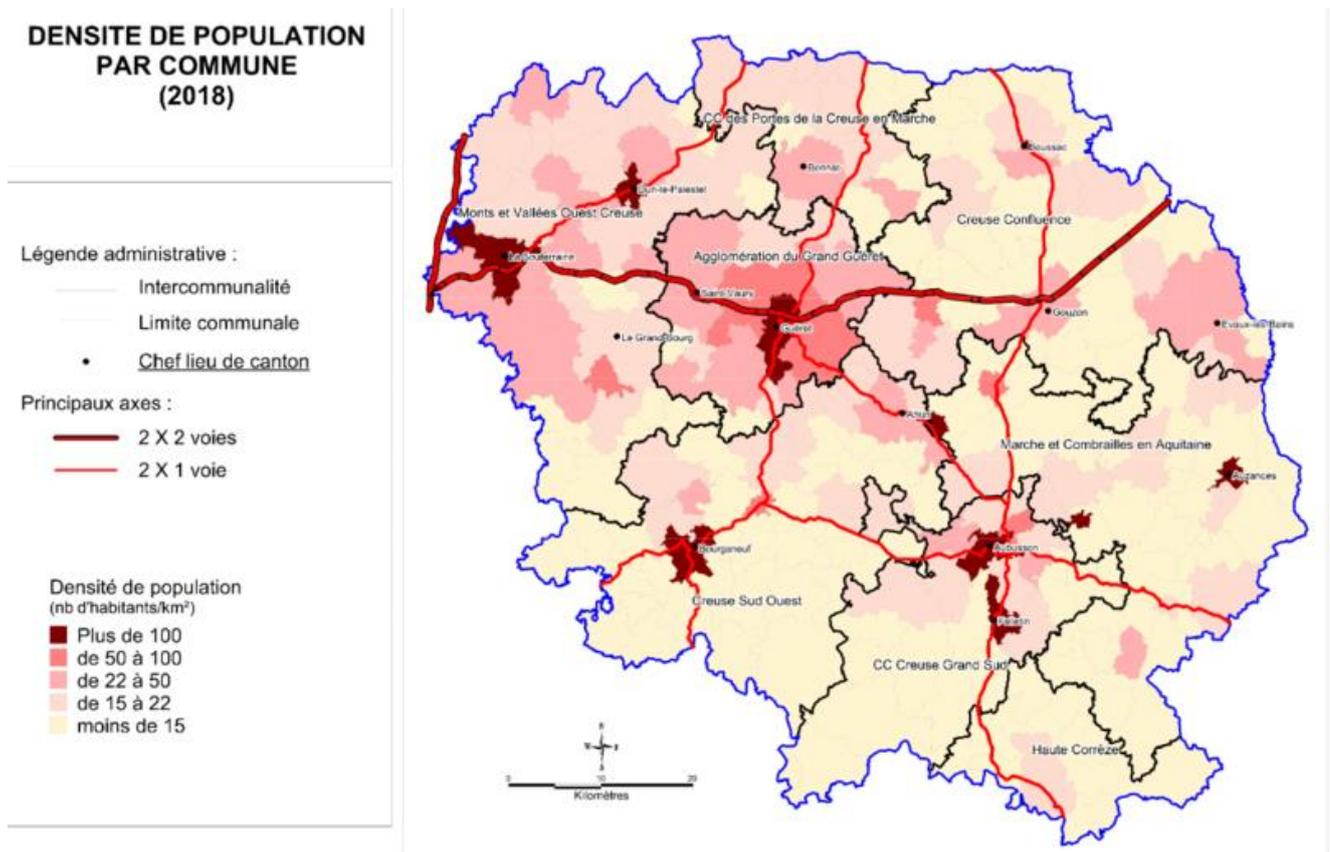
- ❖ **La carte du trafic routier** (source : cartes de comptage du CD23 et de la DIRCO) :



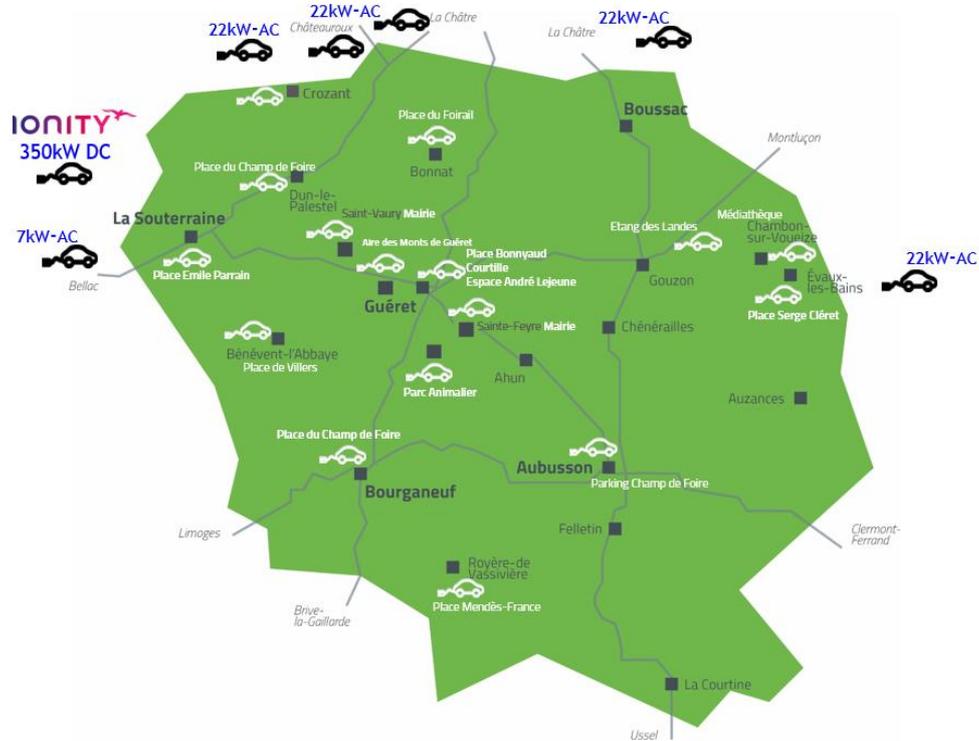
❖ La carte des principaux lieux touristiques (Moyenne d'affluence 2009-2019 Creuse Tourisme)



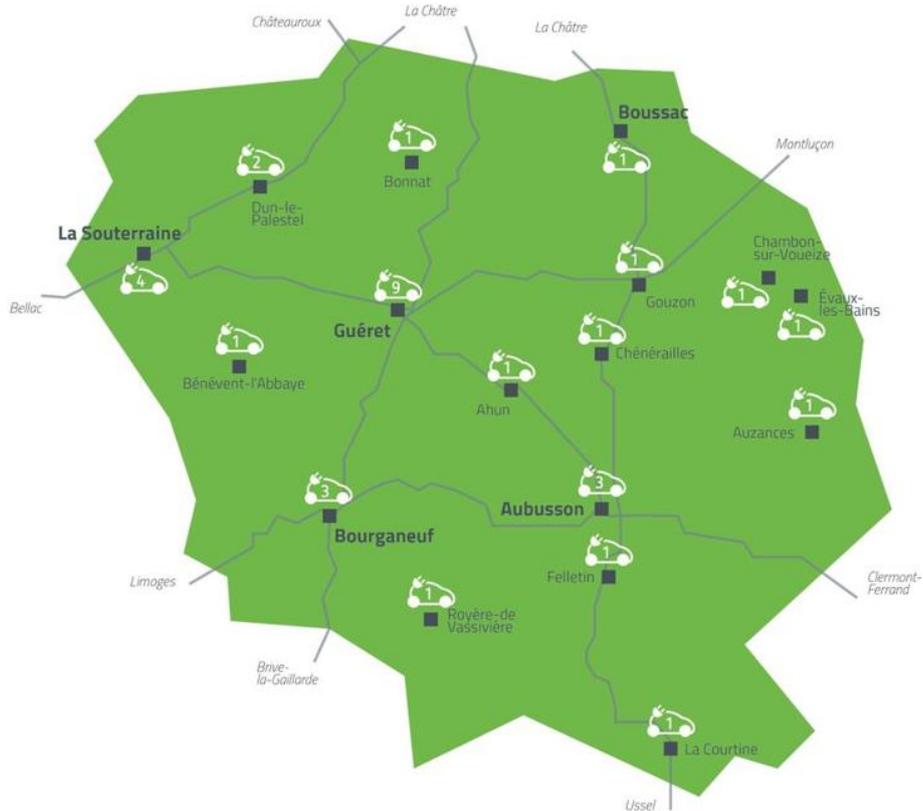
❖ La carte de la densité de population (source : CCI Creuse)



❖ La carte des bornes publiques existantes des départements voisins :



❖ La carte « optimale » établie en 2017, élaborée en partenariat avec ENEDIS



4.3.2. Définition de l'implantation exacte

Une fois les zones des futures implantations d'IRVE définies et retenues par les élus, le SDEC a travaillé en collaboration avec l'ensemble des mairies et EPCI concernées, sur l'emplacement précis des futures bornes.

Les collectivités rencontrées ont pu proposer les implantations les plus convenables de leur point de vue (plusieurs implantations possibles ont quelques fois été proposées).

A la suite de la définition de ces implantations, le SDEC a travaillé avec ENEDIS pour étudier les impacts de branchements sur le réseau électrique, notamment pour les bornes rapides (abonnement >36kVA). Ces études ont permis au SDEC de valider ou d'ajuster certaines zones d'implantations (voir Annexe 5), afin de minimiser au maximum les coûts de raccordements. Au final, seule une ou deux bornes nécessiteront le recours à une extension de réseau.

Ci-dessous, les résultats de ces études ENEDIS prévisionnelles pour les zones retenues :

Communes	Adresses	Type	Retour Etudes Enedis
Fursac	Place de la Mairie	22kW-AC	Raccordement d'une borne 22kw, par création d'un branchement de 30m sur réseau souterrain existant.
Le Grand Bourg	Place du Champs de foire	22kW-AC	Raccordement d'une borne 22kw, par création d'un branchement de 20m sur réseau souterrain existant.
Pontarion	Place Saint Blaise	22kW-AC	Raccordement d'une borne 22kw, par création d'un branchement de 20m sur réseau souterrain existant.
Vallière	Route de Banize	22kW-AC	Raccordement par simple branchement de puissance de raccordement 36kva triphasé sur réseau existant possible. Prévoir mutation du Transformateur de 100 à 160KVA.
Bellegarde en Marche	Place du Treix	22kW-AC	Raccordement d'une borne 22kw, par création d'un branchement de 20m sur réseau Façade existant. Voir autorisation de raccordement sur façade.
Genouillac	Route de La Châtre	50kW-DC	Raccordement sur réseau existant par simple branchement C4-Pr=60kva
Felletin	Parking 100 places	50kW-DC	Le raccordement est réalisable via un branchement de 10 m
Ahun	Place de la Liberté	50kW-DC	Le raccordement est réalisable via un branchement de 20 m
Jarnages	Parking rue des abattoirs ou 15 place du Bicentenaire	50kW-DC	Le raccordement est réalisable via un branchement de 17 m
Boussac	Impasse du collège	50kW-DC	Le raccordement est réalisable via un branchement de 30 m
Gouzon	Place du champ de foire	50kW-DC	Le raccordement est réalisable via un branchement de 10 m
Chénérailles	Place du champ de foire	50kW-DC	Le raccordement est réalisable via un branchement de 2 m

Communes	Adresses	Type	Retour Etudes Enedis
Crocq	Place de la Mairie	50kW-DC	Le raccordement est réalisable via un branchement de 30 m
Auzances	Place de la République	50kW-DC	Le raccordement est réalisable via un branchement de 30 m
La Souterraine	Rue des Fossés des Canards	50kW-DC	Le raccordement est réalisable via un branchement de 7 m
Bourganeuf	Rue de l'étang	50kW-DC	Le raccordement est réalisable via un branchement de 45 m
Dun le Palestel	Place du champ de Foire	50kW-DC	Le raccordement est réalisable via un branchement de 10 m
Royère de Vassivière	Place Pierre FERRRAND (A confirmer)	50kW-DC	L'ajout de 60 kva sur réseau existant provoque des contraintes. A voir possibilité de réalisation d'une extension de réseau de 40m à partir de l'angle bâtiment au fond de la place + Mutation du Transformateur de 250 à 400 KVA.
Chambon / Voueize	Parking médiathèque	50kW-DC	Le raccordement est réalisable via un branchement de 10 m
Evaux les bains	Parking salle culturelle La Source	50kW-DC	Le raccordement est réalisable via un branchement de 10 m
Guéret	Place Bonnyaud	50kW-DC	Le raccordement est réalisable via un branchement de 10 m
Bénévent l'Abbaye	Place des Murailles	50kW-DC	Le raccordement est réalisable via un branchement de 20 m
La Courtine	Place du monument	22kW-AC	Raccordement d'une borne 22kw, par création d'un branchement de 30m sur réseau aérien existant
Faux la Montagne	Parking de la route de Jalagnat	22kW-AC	Raccordement d'une borne 22kw, par création d'un branchement de 20m sur réseau souterrain existant
Moutier Malcard	Place des Tilleuls	22kW-AC	Raccordement d'une borne 22kw, par création d'un branchement de 20m sur réseau souterrain existant
Guéret	6 place de la Gare	24kW-DC	Raccordement d'une borne 22kw, par création d'un branchement de 20m sur réseau souterrain existant
Fransèches	Village de Masgot	22kW-AC	Raccordement d'une borne 22kw, par création d'un branchement de 20m sur réseau souterrain existant
Toux-Sainte Croix	Site des Pierres Jaumâtres	22kW-AC	Le raccordement d'une borne 22kw triphasé via une connexion au réseau BT existant est réalisable via une extension de réseau d'environ 230m.

5. Evaluation du développement de l'offre de recharge indépendamment du schéma directeur

Dans le cadre de sa concertation publique en lien avec le schéma directeur, le SDEC a sollicité par courrier les principaux acteurs publics et privés, afin d'identifier les futurs projets de bornes publiques sur le département. Les courriers seront joints en **Annexe** de ce document.

Voici la synthèse des réponses pour les acteurs sollicités :

Organisme partenaire	Identification de projet(s) d'installation de borne(s)
La Région Nouvelle Aquitaine	Non
Conseil Départemental	Non
DIRCO	Projet sur l'aire de Parsac de la N145 : 2x50kW + 2x150kW
ENEDIS	Non
CA du Grand Guéret	Non
CC Marche et Combrailles en Aquitaine	Non
CC Creuse confluence	Non
CC Creuse Grand Sud	Non
CC Creuse Sud-Ouest	Non
CC Bénévent Grand Bourg	Non
CC Pays Dunois	Non
CC Pays Sostranien	Non
CC Portes de la Creuse en Marche	Non
Hôpital Guéret	Projet de 2 bornes (Hôpital et Résidence Anna Quinquaud) pour les usagers
EHPAD Les Signolles à AJAIN	Projet de bornes <22kW pour leur parc de VE (besoin 6 PdC)
Creusalis	Pas de projet officiel, mais des prémisses de réflexion pour une ombrière PV avec borne recharge côté quartier Beauregard (domaine privé)
CCI	Non
CMA	Non
Garages Renault FAURIE Guéret	1 borne est déjà présente pour la clientèle
Garage KIA Guéret	1 borne est déjà présente pour la clientèle
Garage Citroën Guéret	Non
Garage Peugeot Guéret	Non
Garage Volkswagen Guéret	Non
Carrefour Guéret	Un projet de bornes est prévu : minimum 4 bornes de 22kW d'ici fin 2022.
Leclerc Guéret	Pas de projet dans l'immédiat, sûrement en 2022, à confirmer
Leclerc La Souterraine	Projet de borne pour la location de voitures
Pop'A Guéret	1 borne 22kW-AC avec 2PDC serait prévue sur le parking interne pour septembre 2022

Organisme partenaire	Identification de projet(s) d'installation de borne(s)
FFAUVE (FEDERATION FRANCAISE des Associations d'Utilisateurs de Véhicules Electriques)	Non
Creuse Tourisme	Non
Total Aire de Parsac	Projet de bornes hyper rapide en 2022 sur l'aire de PARSAC RN145 : 4PdC HPC (150kW) et 4PdC Rapides (50kW)
Avia / Picoty	A confirmer : Projet de plusieurs bornes entre 100kW et 150kW prévues en 2022 à l'aire des Monts de Guéret (RN145)
Groupe Sighor (Aire de la Croisière)	Projet de station de recharge prévue IONITY + TESLA
Power DOT (pour Intermarché)	3 projets de bornes 50kW-DC pour les magasins Intermarché de Bonnat et Dun le Palestel et le Netto de Guéret

En synthèse de cette enquête prospective de futurs projets d'implantation de bornes sur le département, d'ici fin 2022, il est prévu a minima 9 projets privés de stations de recharges ouvertes au public. Ces projets se trouvent essentiellement sur l'axe principale du département, la RN145, ainsi que dans les principales zones commerciales.

Exigences parkings publics 2025 :

L'Article L111-3-5 du Code de la Construction et de L'habitation, issu de la loi LOM, demande qu'à compter du 1^{er} janvier 2025, les parkings des bâtiments non résidentiels comportant plus de 20 places soient équipés d'un point de recharge, et d'un point de recharge supplémentaire par tranche de 20 places.

Le SDEC en collaboration avec la DDT réfléchit à une solution (calcul cartographique par exemple) permettant une estimation à l'échelle du département, des parkings concernés par cette obligation réglementaire. Néanmoins, une estimation exhaustive de l'impact de cette mesure à l'échelle du département semble assez fastidieuse et demandera beaucoup de ressources.

6. Evaluation des besoins

6.1. Contexte

Cette partie vise à proposer des grandes lignes de réflexion pour l'élaboration de l'évaluation des besoins en termes d'IRVE :

- ✓ Définir les cas d'usage (résidentiel, professionnel, occasionnel et transit) et le type de recharge y répondant (notamment puissance des infrastructures de recharge)
- ✓ Estimer un parc de véhicules rechargeables et son évolution en fonction des catégories de véhicules envisagés par la collectivité (VP, VUL, 2/3 roues) et en prenant en compte des hypothèses d'évolution, des trajectoires de développements de territoires aux niveaux national et local
- ✓ Estimer un besoin en points de recharge ouverts au public à court (maximum à 3 ans) et long termes (minimum à 5 ans) grâce à l'analyse de l'existant, de spécificités territoriales (zones urbaines/périurbaines/rurales, zones touristiques, initiatives locales).

6.2. Définition des cas d'usage

Les principaux types d'utilisateurs identifiés sont :

- ✓ Usage Résidentiel (nécessitant de recharger longuement et régulièrement leur véhicule sans solution de recharge à domicile)
- ✓ Usage Professionnel (flottes à usage intensif comme les taxis et VTC, livraisons)
- ✓ Usage Occasionnel / transit (trafic touristique avec séjour sur le territoire ou trafic longue distance sur les grands axes traversant le territoire)

Besoin particulier avec maison individuelle ou en collectif avec parking
Usage: recharge associé à du stationnement de longue durée (recharge par nécessité)
% non navetteur à faible déplacement
Puissance < 7,4 kw
Pilotage conseillé
Charge économique

Besoin particulier sans possibilité de recharge à domicile
Usage: recharge par opportunité (commerces,..)
Puissance < 22 kw
ou en station service
Charge rapide

Besoin flotte entreprise ou professionnel
« déplacement »: taxi, ambulance,
Usage: recharge associée à du stationnement de longue durée (recharge par nécessité)
Puissance < 7,4 kw
Pilotage conseillé
Charge économique
Besoin de recharge rapide à destination si déplacement long

Besoin itinérant
Usage: recharge associé à du stationnement de longue durée (ex: hotel, visite touristique , ...)
Puissance < 7,4 kw
Pilotage conseillé
Charge économique
Besoin de recharge rapide à destination si déplacement long

Pour le département de la Creuse, comme expliqué précédemment, les principaux usagers des bornes publiques sont le trafic touristique (de séjour ou de passage) ainsi que les professionnels (taxis, commerciaux...).

6.3. Estimation du parc de véhicules rechargeables et de son évolution

Informations sur le département de la Creuse :

- Nombre d'habitants en 2019 : **116 617**
- Nombre de véhicules légers : **65 000**
- Véhicules légers par habitant : **0,55**
- Véhicules électriques immatriculés fin 2020 : **400**
- Ventes véhicules de tourisme (tous carburants) par an : **2500**

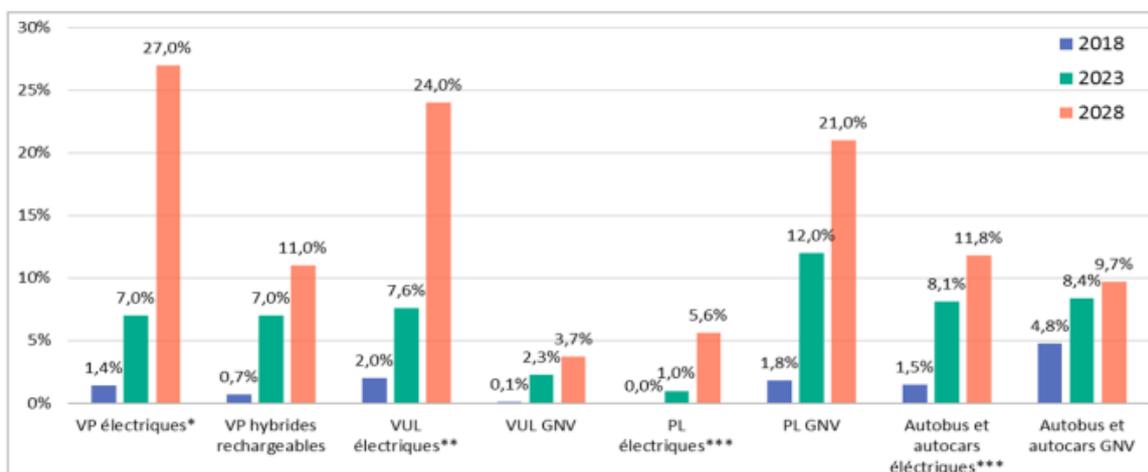
Il se vend environ **2500** Véhicules/an en Creuse (moyenne des 5 dernières années), avec un taux de vente des véhicules électriques (et hybrides rechargeables) de 6% en 2020 en Creuse.

La Programme Pluriannuel de l'Energie vise 7% du parc en véhicules électriques et hybrides rechargeables pour particuliers en 2023 et 14% en 2028. Cela représente respectivement une cible de **4550** et **9100** véhicules électriques immatriculés en Creuse.

Avec 400 VE/VHR² (PHEV) en circulation, immatriculés en Creuse début 2021, moins de 1% du parc automobile est électrifié.

Pour atteindre la cible, il faut que les parts de marchés des ventes de VE et VHR progressent rapidement.

Selon la figure ci-dessous, en 2023, la part de marché pour les VE (VP) + VHR sera de 14% des ventes et 51% des ventes en 2028.



Évolution des parts de marché au sein des immatriculations (véhicules neufs) suivant la trajectoire PPE

² VHR : Véhicule Hybride Rechargeable ou PHEV (Plug-In Hybrid Electric Vehicle)

En réalité, à septembre 2021, **la part de marchés** (source Avere-France) pour les VE/VHR en moyenne sur l'année est aux alentours de **15%**.

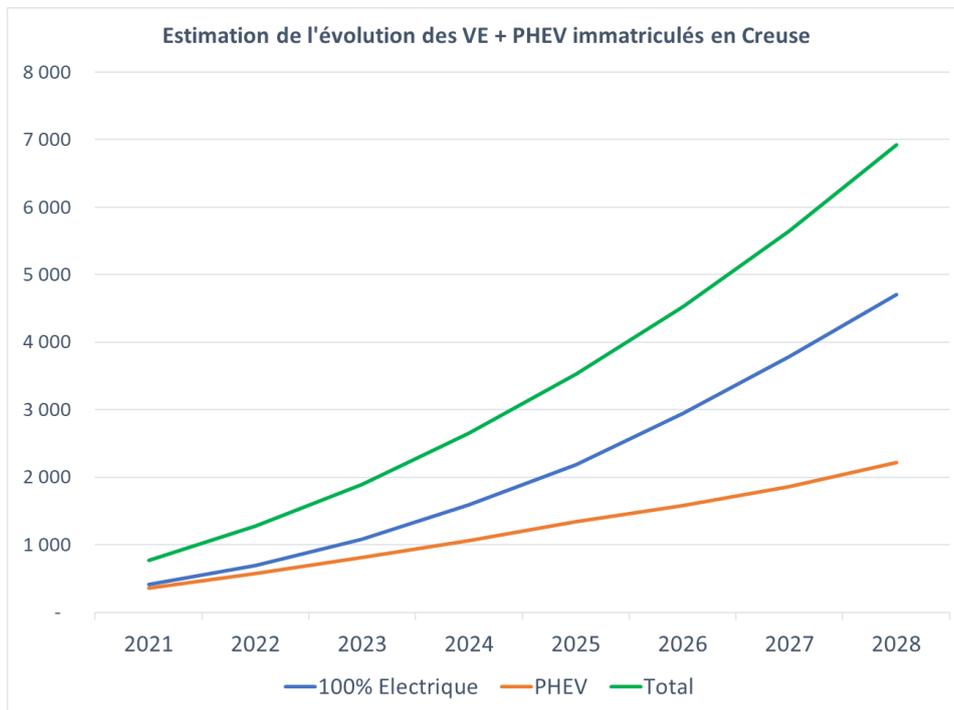
Ci-dessous, le tableau prévisionnel des ventes de véhicules électriques et hybrides rechargeables d'ici 2028 :

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Part des VE/VHR dans les ventes	15%	20%	25%	30%	35%	40%	45%	50%
Vente VE/VHR en Creuse / an	375	500	625	750	875	1000	1125	1275

Ci-dessous, le tableau prévisionnel des VE et VHR immatriculé en Creuse :

	Evolution Parc Particulier en Creuse		
	100% Electrique	Hybride Rechargeable	Total
2021	410	365	775
2022	701	574	1275
2023	1 083	817	1900
2024	1 590	1060	2650
2025	2 186	1340	3525
2026	2 941	1584	4525
2027	3 786	1865	5650
2028	4 709	2216	6925

L'outil de calcul prévoit **1900** Véhicules Electriques et Hybrides Rechargeables en circulation dans le département de la Creuse fin 2023 et **6925** fin 2028. Ce chiffre ne prend en compte que les véhicules immatriculés dans le département, il exclut les véhicules d'usagers extérieurs (touristes, professionnels...).

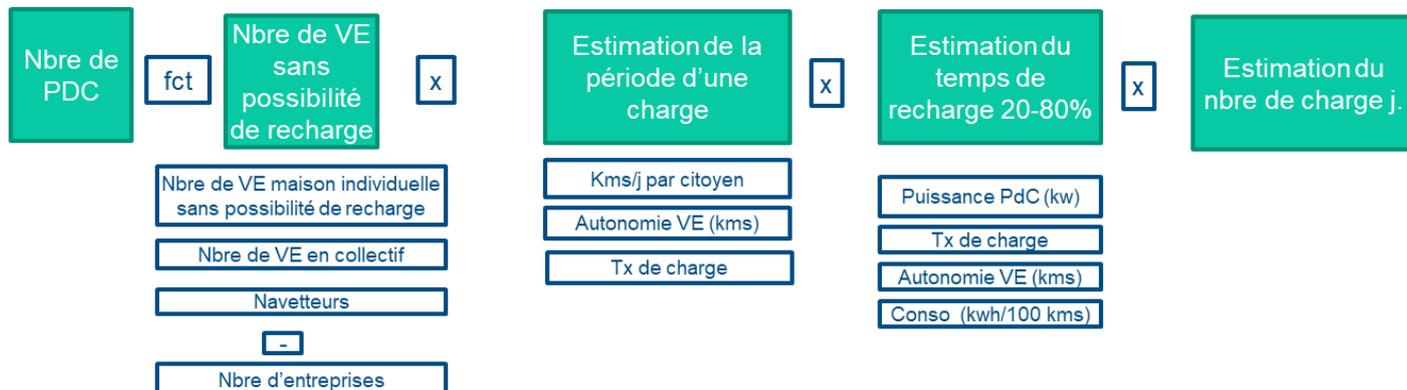


6.4. Estimation du besoin en points de charge ouverts au public

Ci-dessous, la présentation des résultats de l'étude nommée « Catimini » menée par l'association NAME³ en collaboration avec l'entreprise Géovision, réalisée à l'aide d'un outil d'estimation de Point de Charge Publique.

L'estimation est faite à partir d'un système expert fondé sur les données par commune pour le département de la Creuse.

Voici la fonction appliquée par l'outil d'estimation :



³ NAME : Nouvelle Aquitaine Mobilité Electrique. Association membre du réseau AVERE dont le SDEC est adhérent, a contribué à la rédaction du présent document via notamment l'étude « Catimini ».

Les hypothèses prises en compte pour le calcul :

% maison ind sans possibilité recharge	10%	
%Navetteurs se chargeant dehors	5%	
Kms/j	30	
Autonomie véhicule kms	300	
Tx de charge %	80	
% de Collectif sans possibilité	80	
kwh/100 kms	17	
Chargeur Kw	22	
Besoin kwh recharge avec tx de charge	51	= Autonomie véhicule kms/kwh/100 kms
Temps de recharge h	2,32	=Besoin kwh recharge avec tx de charge/ Chargeur kw
Potentiel (12 h) recharge rapide 1 borne j.	5,18	= 12h/ temps de recharge
Taux de charge en entreprise	2	PdC/entreprise 10 salariés

Résultats :

Estimation du besoin en nombre de points de charge pour le département de la Creuse à moyen terme < 3ans, en appliquant la méthodologie du système expert (propriété Geo'Vizion) élaboré dans le cadre du projet CATIMINI, en réponse à un APR de l'ADEME :

EPCI	22 KW	50 KW
CA du Grand Guéret	11	2
CC Creuse Confluence	4	3
CC Creuse Grand Sud	4	2
CC Creuse Sud Ouest	4	4
CC de Bénévent Grand Bourg	2	1
CC du Pays Dunois	2	1
CC du Pays Sostranien	3	1
CC Haute-Corrèze Communauté	1	1
CC Marche et Combraille en Aquitaine	3	4
CC Portes de la Creuse en Marche	1	1
Total Point de charge général	34	20

Pour les bornes 22kW-AC, elles sont équipées de 2 PDC chacune.

Pour les bornes 50kW-DC, équipées chacune de 1 PDC 50kW-DC et 1 PDC 22kW-AC par borne, le besoin final est estimé à : 17 bornes 22kW-AC et 20 bornes 50 kW-DC.

Cela est cohérent avec la carte de déploiement à court terme élaborée par le SDEC (échéance opérationnelle), qui est, d'un maillage en 2022 de **23 bornes 22kW-AC** et de **19 bornes 50kW-DC**.



7. Stratégie territoriale et de déploiement

7.1. Stratégie territoriale du schéma directeur

⇒ Cohérence territoriale :

Le plan de déploiement présenté dans le chapitre suivant, a été élaboré de sorte à prendre en compte le plus exhaustivement possible les différents aspects de la cohérence territoriale. Le SDEC a donc réalisé dans un premier temps un état des lieux de la mobilité électrique sur le territoire et de l'utilisation des IRVE. Concernant l'évaluation des besoins en IRVE, il a été constaté que le département de la Creuse, est à ce jour, l'un des départements le moins bien doté de France en termes d'IRVE pour 100 000 habitants. Le SDEC a recensé les projets privés de déploiement d'IRVE dans les années à venir, mais cela reste très minoritaire pour le moment (voir chapitre 5).

La Creuse est un département avec une économie touristique en développement. Dans l'état des lieux sur la mobilité, le SDEC a constaté que la part des usagers itinérants (flux touristique) était la plus importante au niveau de l'utilisation des bornes. Le SDEC considère donc qu'il est important de proposer une offre de recharge suffisante et à jour d'un point de vue technologique, pour continuer à attirer les touristes en itinérance. Le déploiement proposé est issu du constat de ces flux touristiques sur le département, mais aussi de la densité de population, des principaux axes routiers ainsi que de la prise en compte des IRVE sur les territoires limitrophes.

Par ailleurs, le département de la Creuse est un territoire rural, il y a peu d'offres de transport en commun. Pour se déplacer dans ce département, le recours à la voiture (avec une forte proportion de mobilité individuelle) est la solution de déplacement la plus simple. Avec le développement des véhicules électriques auquel n'échappe pas la Creuse (ventes de VE multipliées par 2,8 entre 2019 et 2020), il devient nécessaire d'anticiper et de proposer une offre de recharge suffisante sur le département.

Le croisement de toutes ces informations, a amené le SDEC en concertation avec les différents acteurs publics du territoire, à définir le plan de déploiement le plus judicieux, répondant à un besoin et à une maturité technologique, tout en veillant à ne pas suréquiper le territoire.

⇒ Facturation :

Concernant la facturation, après concertation auprès des élus, le SDEC envisage une tarification au kWh consommé. Selon le retour des associations d'utilisateurs (exemple ffauve.org ou AVEM), cette tarification semble être la plus juste et la plus lisible pour l'utilisateur.

Exemple de facturation possible :

- 1€ la connexion puis 0,30 €/kWh pour les bornes 22kW-AC.
- 2,5€ la connexion puis 0,45 €/kWh pour les bornes 50kW-DC et plus.

En revanche, pour appliquer ce type de facturation, il faut que la borne soit équipée d'un compteur certifié MID. Le SDEC envisage donc de mettre à niveau ses 18 bornes en service, par l'ajout de ces compteurs MID. Les futures bornes installées, elles, seront équipées de base par de compteur MID.

Nota : A terme, le SDEC envisage d'intégrer le réseau MOBIVE de la Nouvelle Aquitaine. Le SDEC se conformera donc à la facturation mise en place par MOBIVE (en cours de définition).

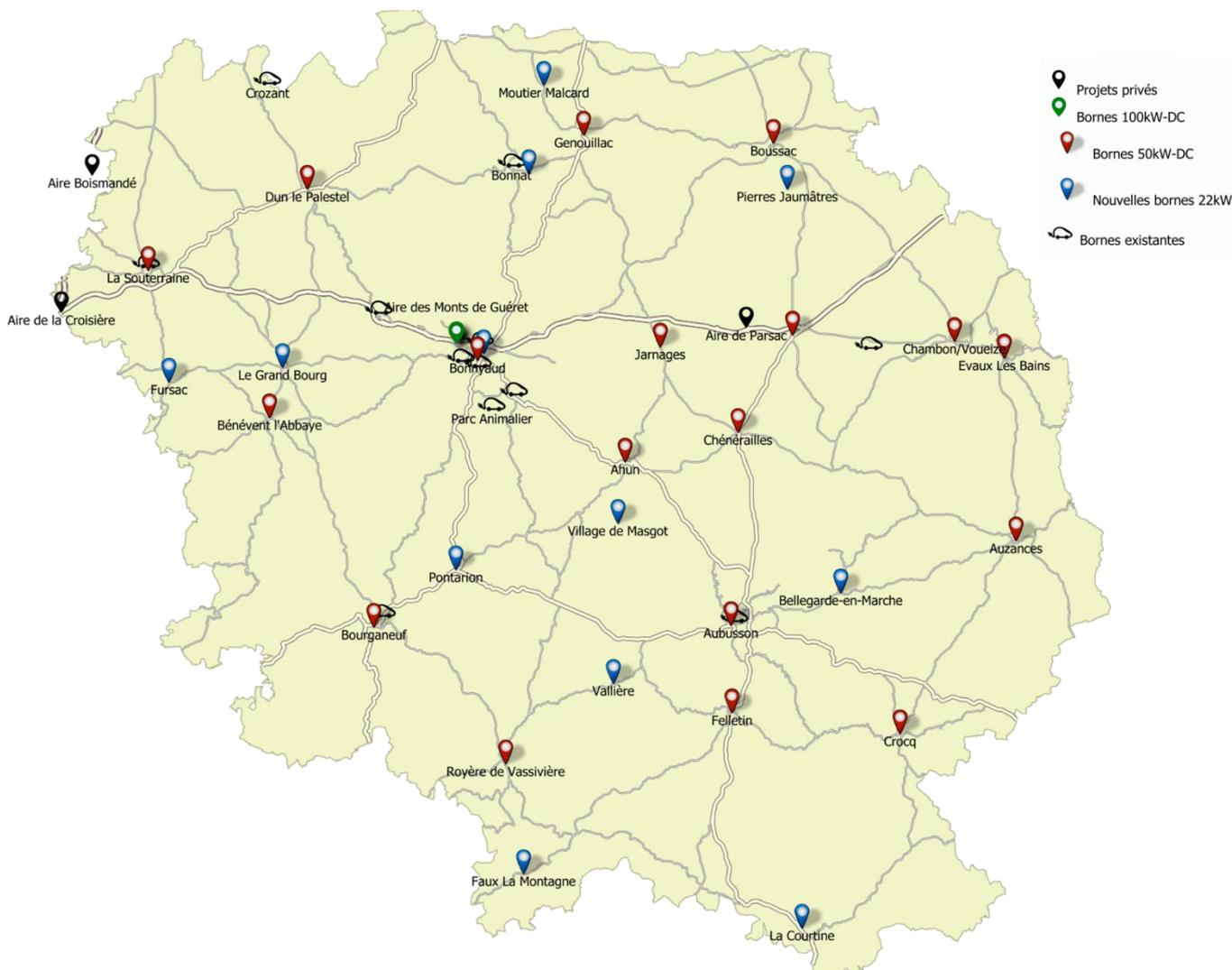
⇒ Moyens de paiement

Afin de répondre aux différents besoins des utilisateurs locaux et en itinérance sur le département, le SDEC envisage de maintenir les moyens de paiements et d'identifications par **carte bleue sans contact** ou par **badge RFID** d'un opérateur d'itinérance. L'identification par carte bleue permet de répondre au paiement à l'acte comme le demande le décret 2021-546 DU 4 MAI 2021 : « la faculté pour l'utilisateur d'un véhicule électrique d'accéder à la recharge et au paiement du service de recharge sans être tenu de souscrire un contrat ou un abonnement avec un opérateur de mobilité ou avec l'opérateur de l'infrastructure considérée ».

7.2. Objectifs opérationnels du schéma directeur

7.2.1. Déploiement de court terme (2022)

Voici la carte de déploiement des IRVE publiques portée par le SDEC pour 2022 :



Ci-après la synthèse de l'ensemble des bornes installée suite au déploiement de court terme (2022).

Nombre points de charge	Bornes sur la Voie publique	Equivalent en nombre de points de charge
<= 7,4 kVA	0	0
> 7,4 kVA et <= 22kVA	23	46
> 22 kVA et < 150 kVA	20 (19+1)	40 (dont 20> 22kVA)*
>= 150 kVA	0	0

* Dans le cas de 2 charges en parallèles sur une même borne rapide, 1 véhicule pourra recharger en courant continu (rapide) et le second rechargera en courant alternatif (normal).

7.2.1. Déploiement à plus long terme (2028)

Pour définir le plan de déploiement à plus long terme, à échéance 2028 par exemple, le SDEC s'appuie sur les objectifs fixés dans le PPE, à savoir 3 000 000 de VE et 1 800 000 VHR immatriculés en France et en circulation.

En décembre 2021, ce sont 494 544 VE et 258 528 VHR qui étaient immatriculés en France.

Ainsi, en 2028 l'objectif est environ 6 fois plus de véhicules électriques immatriculés en France en circulation sur les routes par rapport à aujourd'hui. Cela sans compter les véhicules électriques provenant des voisins européens.

Pour les véhicules électrifiés immatriculés sur le département de la Creuse, en 2028, le nombre en circulation est estimé à 7000 voitures environ, contre 400 en 2020.

Le réseau de recharge en Creuse devra nécessairement être revu à la hausse. Mais sachant que les acteurs privés (supermarchés, restaurants, hôtels, garages, etc.), ainsi que les aménageurs publics sont incités par la législation actuelle à installer des bornes sur leur parking ouvert au public ou pour leurs salariés, le SDEC estime qu'un doublement de son parc actuel sera suffisant.

Le déploiement d'une quarantaine de bornes supplémentaires à courant continu type 24kW-DC avec 2 points de charge pourrait être le bon compromis pour ce futur déploiement : possibilité de recharger à 24kW-DC et à 11kW-AC en parallèle, sachant que l'ensemble des principaux axes seront déjà pourvus de bornes rapides (>50kW-DC).

Néanmoins, le SDEC estime que la conjoncture actuelle est trop « fragile » pour faire une estimation prospective réaliste à long terme : la crise des semi-conducteurs annoncée jusqu'en 2023 minimum, qui risque d'impacter sensiblement les ventes, l'augmentation des prix de l'énergie, l'évolution technologique des batteries, etc.



7.3. Calendrier d'actions

Planification schéma directeur			2021												2022											
	Montant dépenses	Montant Recettes	Mars	Trimestre 2			Trimestre 3			Trimestre 4			Trimestre 1			Trimestre 2			Trimestre 3			Trimestre 4				
			Avril	mai-21	juin-21	juil-21	août-21	sept-21	oct-21	nov-21	déc-21	janv-22	févr-22	mars-22	avr-22	mai-22	juin-22	juil-22	août-22	sept-22	oct-22	nov-22	déc-22			
SDIRVE	06/05/2021 : Réunion concertation SDEC/ EPCI / ENEDIS / NAME / DDT																									
SDIRVE	Etat des lieux																									
SDIRVE	Evaluation des besoins (Rencontre Collectivités / Acteurs privés)																									
SDIRVE	Elaboration stratégie et objectifs opérationnels																									
SDIRVE	Réalisation et approbation du livrable SDIRVE																									
SDIRVE	Validation schéma préfecture																									
SDIRVE	Adoption définitive du Schéma Directeur																									
SDEC	14/10/2021 : Comité Syndical SDEC validation carte de déploiement																									
ENEDIS	Demande Etudes de raccordement ENEDIS																									
Aides	Demande et signature proposition de primes Advenir																									
Aides	31/10/2021 : Échéance prime coup de pouce Advenir																									
Aides	Réservation prime Advenir : 6 mois	176 100,00 €																								
Aides	Montage dossier AMI Région																									
Aides	31/12/2021 : Date limite dépôt candidature AMI Région	17 500,00 €																								
Aides	Accord Conseil département Partenariat financier	250 000,00 €																								
Aides	Accord dossier plan de relance	256 000,00 €																								
Déploiement	Déploiement des bornes Aides Advenir 22kW-AC (prévisionnel)	67 950,00 €																								
Déploiement	Déploiement des bornes Aides Advenir 50kW-DC (prévisionnel)	399 360,00 €																								
Déploiement	Déploiement de bornes 50kW-DC hors Advenir (prévisionnel)	232 960,00 €																								
Déploiement	Déploiement borne Aides Advenir 100kW-DC	55 000,00 €																								

Concernant la borne 100kW-DC, le SDEC attend la validation d'un éventuel projet de déploiement d'une station de recharge sur l'Aire des Monts de Guéret par l'entreprise Avia, prévue second semestre 2022.



8. Evaluation et suivi du schéma

Compte tenu des fortes évolutions de la mobilité électrique attendues dans la décennie à venir et au-delà, le schéma directeur a vocation à être continuellement ajusté, à chaque échéance opérationnelle.

Le plan de déploiement à échéance opérationnelle mis en place par le SDEC est prévu d'être achevé courant 2022. Considérant les statistiques d'utilisation actuelle des bornes de recharges sur le département (voir §4), le SDEC estime que ce futur réseau d'IRVE est suffisamment dimensionné pour supporter le développement de la mobilité électrique du territoire à court terme (<5 ans).

Le SDEC prévoira des points réguliers de l'état de service et de l'utilisation des bornes en regard de la demande (et du développement de la voiture électrique en Creuse), pour ajuster le schéma si nécessaire, sur le long terme.

Le SDEC envisage de laisser a minima 2 à 3 ans de retour d'expérience d'utilisation de ce réseau d'infrastructure avant de faire le bilan, dans l'optique d'une future réflexion pour le déploiement à plus long terme.

Ainsi, lors de la mise à jour du schéma directeur, le SDEC réalisera une analyse contextuelle afin d'identifier si certaines hypothèses de départ ont changé, et comment cela affecte les objectifs.

En fonction des nouvelles hypothèses et de l'efficacité des actions menées dans le cadre du schéma directeur, une mise à jour des objectifs opérationnels sera effectuée en expliquant si besoin ce qui est fait pour garantir leur atteinte. Le schéma directeur ainsi mis à jour fera à nouveau l'objet d'une concertation et d'une validation auprès du préfet.

Lors de cette mise à jour du schéma directeur, le SDEC en profitera pour évaluer la satisfaction « client » à l'usage de ce réseau. Les indicateurs d'usage ci-dessous pourront être étudiés afin d'estimer la qualité de service mais aussi d'identifier les actions à apporter sur le réseau de borne (déplacement de bornes, ajout de nouvelles bornes, les caractéristiques et services des bornes, évolution des moyens de paiement, évolution de la tarification, etc.).

Indicateurs d'usage pris en compte :

- Taux de disponibilité
- Taux d'occupation
- Nombre de sessions initiées
- Nombre de sessions réussies

Un bilan économique de l'exécution du schéma directeur sera également effectué à son échéance.



Annexe 1 : Carte de déploiement 2022



- Projets privés
- Bornes 100kW-DC
- Bornes 50kW-DC
- Nouvelles bornes 22kW
- Bornes existantes

22 kW Déplacées	Nouveaux sites
Dun le Palestel	La Courtine
Royère de Vassivière	Faux La Montagne
Chambon/Voueize	Circuit de Mornay
St Sulpice le Guérétois	Moutier-Malcard
Guéret	Gare Guéret
Bénévent l'Abbaye	Village de Masgot
Evaux les Bains	Pierres Jaumâtres



Version du 21/10/2021



Annexe 2 : Courriers de concertation et comptes-rendus

SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES ENERGIES DE LA CREUSE

Compte-rendu de la réunion de concertation IRVE à la Communauté de Communes Portes de la Creuse en Marche du 23 juin 2021

Etaient présents : Madame Nathalie ROBIN LAMOTTE, Messieurs Guy MARSALAIX, Pierre GUYOT (Portes de la Creuse en Marche) et Messieurs Stéphane MAES-COMBE et Thibault PROUIN (Syndicat des Energies de la Creuse)

Rappel du contexte de la réunion :

Le SDEC a initié depuis mai 2021 une phase de concertation entrant dans le cadre du Schéma Directeur d'Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques. Lors de cette réunion du 06 mai, le SDEC a présenté 2 scénarios de déploiement de bornes sur le département.

En parallèle de la concertation avec les acteurs publics, le SDEC a prospecté pour recenser les projets IRVE d'acteurs privés (Aires de services / Grande Distribution / Garages automobiles ...). Suite à ces différents retours (acteurs publics + acteurs privés), ainsi qu'aux possibilités d'aides publiques pour l'installation de bornes, le SDEC a mis à jour sa carte de déploiement.

Début Juin, le SDEC a diffusé cette nouvelle carte aux collectivités, afin d'en discuter lors des réunions prévues dans leurs locaux (Juin-Juillet).

Echanges de la réunion :

Monsieur Stéphane MAES-COMBE rappelle le contexte de cette réunion et le développement de l'électro-mobilité dans le département depuis 2015.

En introduction, il est rappelé que cette réunion de concertation rentre dans le cadre du Schéma Directeur de développement des IRVE, porté par le SDEC à l'échelle départementale.

Le SDEC a présenté la nouvelle carte de déploiement des bornes de recharges sur le département. Plus particulièrement les modifications au niveau de la Communauté de Communes de Portes de la Creuse en Marche :

- L'ajout d'une borne 50kW-DC sur la commune de Genouillac ;
- L'ajout d'une borne 22kW-AC sur la commune de Moutier Malcard
- L'ajout d'une borne 22kW-AC au niveau du circuit de Mornay

La Communauté de Communes est en accord avec la carte proposée.

Au sujet de l'implantation précise des nouvelles bornes, pour Moutier Malcard, l'implantation se fera au niveau du parking Place des Tilleuls.

La Comcom reviendra vers le SDEC pour confirmer l'emplacement de la borne sur la commune de Genouillac.

En fin de réunion, le SDEC précise qu'à la suite de ces réunions auprès des ComCom, le Comité de Pilotage validera la carte avant d'être validé par le Comité Syndical. Le plan de déploiement des



bornes qui sera intégré au Schéma Directeur IRVE sera ensuite présenté à l'ensemble des acteurs publics/privés lors d'une réunion avant l'automne.

SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES ENERGIES DE LA CREUSE

Compte-rendu de la réunion de concertation IRVE à la Communauté de Communes Haute Corrèze Communauté du 21 juillet 2021

Étaient présents : Messieurs Jean-Marie BOURGES et François LESTRADE (Haute Corrèze Communauté) et Messieurs Stéphane MAES-COMBE, Yaya MBALLO et Thibault PROUIN (Syndicat des Energies de la Creuse)

Rappel du contexte de la réunion :

Le SDEC a initié depuis mai 2021 une phase de concertation entrant dans le cadre du Schéma Directeur d'Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques. Lors de cette réunion du 06 mai, le SDEC a présenté 2 scénarios de déploiement de bornes sur le département.

En parallèle de la concertation avec les acteurs publics, le SDEC a prospecté pour recenser les projets IRVE d'acteurs privés (Aires de services / Grande Distribution / Garages automobiles ...). Suite à ces différents retours (acteurs publics + acteurs privés), ainsi qu'aux possibilités d'aides publiques pour l'installation de bornes, le SDEC a mis à jour sa carte de déploiement.

Début Juin, le SDEC a diffusé cette nouvelle carte aux collectivités, afin d'en discuter lors des réunions prévues dans leurs locaux (Juin-Juillet).

Echanges de la réunion :

Monsieur Stéphane MAES-COMBE rappelle le contexte de cette réunion et le développement de l'électro-mobilité dans le département depuis 2015.

En introduction, il est rappelé que cette réunion de concertation rentre dans le cadre du Schéma Directeur de développement des IRVE, porté par le SDEC à l'échelle départementale.

Le SDEC a présenté la nouvelle carte de déploiement des bornes de recharges sur le département. Plus particulièrement les modifications au niveau de la Communauté de Communes de Haute Corrèze Communauté porte sur l'ajout d'une unique borne 22kW-AC , 2 points de charge, sur la commune de La Courtine

La Communauté de Communes est en accord avec la carte proposée. Elle précise qu'au niveau de la Corrèze, des projets sont en réflexion soit à Sornac, soit à Peyrelevade.

Au sujet de l'implantation précise des nouvelles bornes, pour La Courtine, l'implantation se ferait au niveau de l'avenue de la gare, vers le monument aux morts.

La Collectivité reviendra vers le SDEC pour confirmer l'emplacement de la borne.

En fin de réunion, le SDEC précise qu'à la suite de ces réunions auprès des Collectivités, le Comité de Pilotage validera la carte avant d'être validé par le Comité Syndical. Le plan de déploiement des bornes sera intégré au Schéma Directeur IRVE.

Le déploiement est prévu pour mi-2022.

SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES ENERGIES DE LA CREUSE

*Compte-rendu de la réunion de concertation IRVE à la Direction Départementale des Territoires
du 23 juin 2021*

Etaient présents : Mesdames Pascale GILLI-DUNOYER et Marie Hélène RIBOULET (DDT Gilles RICARD (Commune de Grand Bourg) et Messieurs Stéphane MAES-COMBE et Thibault PROUIN (Syndicat des Energies de la Creuse)

Rappel du contexte de la réunion :

Le SDEC a initié depuis mai 2021 une phase de concertation entrant dans le cadre du Schéma Directeur d'Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques. Lors de cette réunion du 06 mai, le SDEC a présenté 2 scénarios de déploiement de bornes sur le département.

En parallèle de la concertation avec les acteurs publics, le SDEC a prospecté pour recenser les projets IRVE d'acteurs privés (Aires de services / Grande Distribution / Garages automobiles ...). Suite à ces différents retours (acteurs publics + acteurs privés), ainsi qu'aux possibilités d'aides publiques pour l'installation de bornes, le SDEC a mis à jour sa carte de déploiement.

Début Juin, le SDEC a diffusé cette nouvelle carte aux collectivités, afin d'en discuter lors des réunions prévues dans leurs locaux (Juin-Juillet).

Echanges de la réunion :

Monsieur Stéphane MAES-COMBE rappelle le contexte de cette réunion et le développement de l'électro-mobilité dans le département depuis 2015.

En introduction, il est rappelé que cette réunion de concertation rentre dans le cadre du Schéma Directeur de développement des IRVE, porté par le SDEC à l'échelle départementale.

Le SDEC a présenté la nouvelle carte de déploiement des bornes de recharges sur le département.

La DDT propose de faire ressortir les bornes existantes sur la carte.

La DDT évoque le projet du Pôle Alimentaire Territorial, dans le cadre de la mise en place de circuits courts entre les producteurs et les consommateurs (collèges / lycées par exemple). Dans ce cadre la DDT suggère que des bornes à proximité des points de distribution, de livraison ou sur le circuit seraient intéressantes (non défini le jour de la réunion).

Le SDEC propose que si cela s'avère judicieux, ces bornes soient déployées dans le plan de déploiement du schéma directeur à long terme (>5ans).

Concernant le schéma directeur IRVE, la DDT propose qu'il soit dupliqué dans le Contrat de Relance et de Transition Energétique.

En fin de réunion, le SDEC précise qu'à la suite de ces réunions de concertation, des consultations plus formelles seront faites durant l'été avec les différents acteurs privés et publics. Une proposition

de schéma directeur sera présentée à la DDT d'ici l'automne pour avis, avant d'être diffusée officiellement pour la validation en préfecture.

Le déploiement des bornes pourrait donc se faire à partir du premier trimestre 2022.

SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES ENERGIES DE LA CREUSE

Compte-rendu de la réunion de concertation IRVE à la Communauté de Communes de Bénévent-Grand Bourg du 17 juin 2021

Etaient présents : Madame Marie ROBICHON, Messieurs André MAVIGNER, Olivier MOURoux (ComCom Bénévent Grand Bourg), Gilles RICARD (Commune de Grand Bourg) et Messieurs Stéphane MAES-COMBE et Thibault PROUIN (Syndicat des Energies de la Creuse)

Rappel du contexte de la réunion :

Le SDEC a initié depuis mai 2021 une phase de concertation entrant dans le cadre du Schéma Directeur d'Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques. Lors de cette réunion du 06 mai, le SDEC a présenté 2 scénarios de déploiement de bornes sur le département.

En parallèle de la concertation avec les acteurs publics, le SDEC a prospecté pour recenser les projets IRVE d'acteurs privés (Aires de services / Grande Distribution / Garages automobiles ...). Suite à ces différents retours (acteurs publics + acteurs privés), ainsi qu'aux possibilités d'aides publiques pour l'installation de bornes, le SDEC a mis à jour sa carte de déploiement.

Début Juin, le SDEC a diffusé cette nouvelle carte aux collectivités, afin d'en discuter lors des réunions prévues dans leurs locaux (Juin-Juillet).

Echanges de la réunion :

Monsieur André MAVIGNER ouvre la réunion à 10h00 en rappelant le contexte de cette réunion et le développement de l'électro-mobilité dans le département depuis 2017, puis invite les participants à se présenter.

En introduction, il est rappelé que cette réunion de concertation rentre dans le cadre du Schéma Directeur de développement des IRVE, porté par le SDEC à l'échelle départementale.

Le SDEC a présenté la nouvelle carte de déploiement des bornes de recharges sur le département. Plus particulièrement les modifications au niveau de la Communauté de Communes de Bénévent Grand Bourg :

- L'ajout de 2 bornes 22kW-AC sur les communes de Le Grand Bourg et Fursac ;
- Le remplacement de la borne 22kW-AC de Bénévent l'Abbaye par une borne 50kW-DC.

La Communauté de Communes est en accord avec la carte proposée.

Au sujet de l'implantation précise des nouvelles bornes, pour Fursac il est proposé le parking de la Place de la Mairie et pour Le Grand Bourg il est proposé le parking de la Place du Champ de Foire.

En fin de réunion, le SDEC précise qu'à la suite de ces réunions auprès des ComCom, le Comité de Pilotage validera la carte avant d'être validé par le Comité Syndical. Le plan de déploiement des bornes qui sera intégré au Schéma Directeur IRVE sera ensuite présenté à l'ensemble des acteurs publics/privés lors d'une réunion avant l'automne.

SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES ENERGIES DE LA CREUSE

Compte-rendu de la réunion de concertation IRVE avec communauté de communes Creuse Grand Sud du 07 juillet 2021

Etaient présents : Mesdames Valérie BERTIN et Mélanie LENUZ (communauté de communes Creuse Grand Sud) et Messieurs Stéphane MAES-COMBE et Thibault PROUIN (Syndicat des Energies de la Creuse)

Rappel du contexte de la réunion :

Le SDEC a initié depuis mai 2021 une phase de concertation entrant dans le cadre du Schéma Directeur d'Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques. Lors de cette réunion du 06 mai, le SDEC a présenté 2 scénarios de déploiement de bornes sur le département.

En parallèle de la concertation avec les acteurs publics, le SDEC a prospecté pour recenser les projets IRVE d'acteurs privés (Aires de services / Grande Distribution / Garages automobiles ...). Suite à ces différents retours (acteurs publics + acteurs privés), ainsi qu'aux possibilités d'aides publiques pour l'installation de bornes, le SDEC a mis à jour sa carte de déploiement.

Début Juin, le SDEC a diffusé cette nouvelle carte aux collectivités, afin d'en discuter lors des réunions prévues dans leurs locaux (Juin-Juillet).

Echanges de la réunion :

Monsieur Stéphane MAES-COMBE rappelle le contexte de cette réunion et le développement de l'électro-mobilité dans le département depuis 2015.

En introduction, il est rappelé que cette réunion de concertation rentre dans le cadre du Schéma Directeur de développement des IRVE, porté par le SDEC à l'échelle départementale.

Le SDEC a présenté la nouvelle carte de déploiement des bornes de recharges sur le département. Plus particulièrement les modifications au niveau de Creuse Grand Sud :

- Ajout d'une borne 22kW-AC sur la commune de Faux la Montagne
- Ajout de trois bornes 50kW-DC sur les communes d'Aubusson (x2) et de Felletin (x1)

La Présidente demande la mise en place d'une borne sur la commune de Vallière en indiquant que c'est la 3^{ème} commune de l'EPCI en termes d'habitants, que c'est un secteur avec du flux touristique et que des circuits de randonnés, Terra Aventura et de vélo existent à proximité immédiate du bourg.

Le SDEC prend note et précise qu'il en informera les élus de cette nouvelle demande.

Mélanie LENUZ évoque différents projets existants, ou en cours de développement au niveau de la communauté de communes :

- Un particulier met à disposition du public une borne de recharge, alimentée par de l'Energie renouvelable (barrage) au niveau de Faux La Montagne
- Projet de borne au niveau de la station-service du magasin Netto d'Aubusson

- Projet de borne alimentée directement par du photovoltaïque au niveau de l'ancienne gare de Felletin, exploitée par la société Granges Solaires.

La communauté de commune évoque également l'idée de mettre en place une borne au niveau du parking de Broussas, proche du lac de Vassivière sur la commune de Faux la Montagne.

Le SDEC va étudier cette possibilité, mais alerte sur d'éventuels coûts de raccordement du fait de l'éloignement du réseau électrique.

En fin de réunion, le SDEC précise qu'à la suite de ces réunions auprès des ComCom, le Comité de Pilotage validera la carte avant d'être validé par le Comité Syndical. Le plan de déploiement des bornes qui sera intégré au Schéma Directeur IRVE sera ensuite présenté à l'ensemble des acteurs publics/privés lors d'une réunion avant l'automne.

Le déploiement des bornes se fera d'ici la mi-2022.

SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES ENERGIES DE LA CREUSE

Compte-rendu de la réunion de IRVE à l'Agglomération du Grand Guéret du 15 juin 2021

Étaient présents : Messieurs Arnaud BERNARDIE et Vincent GAUTIER-DUPRAT (Agglomération du Grand Guéret) et Messieurs Stéphane MAES-COMBE et Thibault PROUIN (Syndicat des Energies de la Creuse)

Rappel du contexte de la réunion :

Le SDEC a initié depuis mai 2021 une phase de concertation entrant dans le cadre du Schéma Directeur d'Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques. Lors de cette réunion du 06 mai, le SDEC a présenté 2 scénarios de déploiement de bornes sur le département.

Suite à cette réunion, le SDEC a demandé aux communautés de communes de faire part de leurs éventuelles observations sur ces cartes. En parallèle, le SDEC a investigué pour recenser les projet IRVE d'acteurs privés (Aire de service / Grande Distribution ...). Suite à ces différents retours, et aux perspectives d'aides publiques pour l'installation de bornes, le SDEC a mis à jour sa carte de déploiement.

Courant juin, le SDEC a donc mis à jour la carte de déploiement et la diffusé aux Communautés de Communes afin d'en discuter lors des réunions prévues dans leurs locaux courant juin-juillet.

Echanges de la réunion :

Le SDEC a présenté la nouvelle carte de déploiement des bornes de recharges sur le département. Plus particulièrement les modifications au niveau de l'agglomération de Guéret, concernant :

- l'ajout d'une borne 100kW-DC au niveau de la Zone commerciale Pop'A,
- le remplacement des bornes place Bonnyaud et de l'aire des Monts de Guéret par des bornes 50kW-DC,
- l'ajout d'une borne 22kW-AC au niveau de la gare de Guéret.

L'agglomération est en accord avec ces propositions, excepté la localisation de la borne de 100kW-DC : En première réaction, l'agglomération proposerait plutôt cette borne à l'aire des monts de Guéret.

Le SDEC précise les raisons du choix de l'implantation de cette borne au niveau de la zone Pop'A : facilité d'accès, à seulement 2 minutes de la N145, affluence de la zone commerciale garantie, proximité immédiate du poste source, disponibilité pour les habitants de l'agglomération d'une borne très rapide sans devoir emprunter la N145.

L'agglomération reviendra vers le SDEC au sujet de l'implantation de cette borne 100kW-DC.

En fin de réunion, le SDEC précise qu'à la suite des consultations auprès des communautés de communes, une nouvelle réunion avec les différentes parties ComCom / Communes / Acteurs



Privés / Enedis / Le Département / DDT sera programmées pour présenter la carte de déploiement retenue.

SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES ENERGIES DE LA CREUSE

Compte-rendu de la réunion de concertation IRVE avec la ville de Guéret du 30 juin 2021

Étaient présents : Messieurs Christophe MOUTAUD, Guillaume VIENNOIS, Pierre WIDMANN, Stéphane CHATENDEAU (Ville de Guéret) et Messieurs Stéphane MAES-COMBE et Thibault PROUIN (Syndicat des Energies de la Creuse)

Rappel du contexte de la réunion :

Le SDEC a initié depuis mai 2021 une phase de concertation entrant dans le cadre du Schéma Directeur d'Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques. Lors de cette réunion du 06 mai, le SDEC a présenté 2 scénarios de déploiement de bornes sur le département.

En parallèle de la concertation avec les acteurs publics, le SDEC a prospecté pour recenser les projets IRVE d'acteurs privés (Aires de services / Grande Distribution / Garages automobiles ...). Suite à ces différents retours (acteurs publics + acteurs privés), ainsi qu'aux possibilités d'aides publiques pour l'installation de bornes, le SDEC a mis à jour sa carte de déploiement.

Début Juin, le SDEC a diffusé cette nouvelle carte aux collectivités, afin d'en discuter lors des réunions prévues dans leurs locaux (Juin-Juillet).

Echanges de la réunion :

Monsieur Stéphane MAES-COMBE rappelle le contexte de cette réunion et le développement de l'électro-mobilité dans le département depuis 2015.

En introduction, il est rappelé que cette réunion de concertation rentre dans le cadre du Schéma Directeur de développement des IRVE, porté par le SDEC à l'échelle départementale.

Le SDEC a présenté la nouvelle carte de déploiement des bornes de recharges sur le département. Plus particulièrement les modifications au niveau de la ville de Guéret :

- L'ajout d'une borne 22kW-AC au niveau de la gare ;
- Le remplacement de la borne 22kW place Bonnyaud par une borne 50kW-DC ;
- Le remplacement de la borne 22kW de l'aire des monts de Guéret par une borne 100kW-DC.

Concernant la borne de la place Bonnyaud, la Mairie indique le projet de la ville de déplacer le parking au niveau de l'ancien parking Enedis sur la route de Bourgneuf. En revanche, c'est un projet de moyen terme, donc pour le moment la borne restera bien à sa place actuelle.

Concernant l'implantation de la borne 100kW-DC au niveau de la zone de Pop'A, la ville de Guéret s'inquiète d'éventuels problèmes d'équité vis-à-vis des autres centres commerciaux (concurrences).

Le SDEC propose donc comme autre site pour cette borne 100kW, l'aire des Monts de Guéret en remplacement de la borne 22kW déjà en place.

Concernant l'implantation au niveau de la gare de Guéret, la ville va aller voir sur place et proposera une implantation plus précise au SDEC. Une attention sera faite pour ne pas prévoir d'implantation sur le domaine SNCF.

Concernant cette nouvelle borne à la gare, le SDEC fera passer un projet de délibération à la ville de Guéret pour le transfert de compétence.

En fin de réunion, le SDEC précise qu'à la suite de ces réunions auprès des ComCom, le Comité de Pilotage validera la carte avant d'être validé par le Comité Syndical. Le plan de déploiement des bornes qui sera intégré au Schéma Directeur IRVE sera ensuite présenté à l'ensemble des acteurs publics/privés lors d'une réunion avant l'automne.

Le déploiement des bornes se fera d'ici la mi-2022.

SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES ENERGIES DE LA CREUSE

Compte-rendu de la réunion de concertation IRVE avec la ville de Guéret du 30 juin 2021

Étaient présents : Messieurs Christophe MOUTAUD, Guillaume VIENNOIS, Pierre WIDMANN, Stéphane CHATENDEAU (Ville de Guéret) et Messieurs Stéphane MAES-COMBE et Thibault PROUIN (Syndicat des Energies de la Creuse)

Rappel du contexte de la réunion :

Le SDEC a initié depuis mai 2021 une phase de concertation entrant dans le cadre du Schéma Directeur d'Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques. Lors de cette réunion du 06 mai, le SDEC a présenté 2 scénarios de déploiement de bornes sur le département.

En parallèle de la concertation avec les acteurs publics, le SDEC a prospecté pour recenser les projets IRVE d'acteurs privés (Aires de services / Grande Distribution / Garages automobiles ...). Suite à ces différents retours (acteurs publics + acteurs privés), ainsi qu'aux possibilités d'aides publiques pour l'installation de bornes, le SDEC a mis à jour sa carte de déploiement.

Début Juin, le SDEC a diffusé cette nouvelle carte aux collectivités, afin d'en discuter lors des réunions prévues dans leurs locaux (Juin-Juillet).

Echanges de la réunion :

Monsieur Stéphane MAES-COMBE rappelle le contexte de cette réunion et le développement de l'électro-mobilité dans le département depuis 2015.

En introduction, il est rappelé que cette réunion de concertation rentre dans le cadre du Schéma Directeur de développement des IRVE, porté par le SDEC à l'échelle départementale.

Le SDEC a présenté la nouvelle carte de déploiement des bornes de recharges sur le département. Plus particulièrement les modifications au niveau de la ville de Guéret :

- L'ajout d'une borne 22kW-AC au niveau de la gare ;
- Le remplacement de la borne 22kW place Bonnyaud par une borne 50kW-DC ;
- Le remplacement de la borne 22kW de l'aire des monts de Guéret par une borne 100kW-DC.

Concernant la borne de la place Bonnyaud, la Mairie indique le projet de la ville de déplacer le parking au niveau de l'ancien parking Enedis sur la route de Bourgneuf. En revanche, c'est un projet de moyen terme, donc pour le moment la borne restera bien à sa place actuelle.

Concernant l'implantation de la borne 100kW-DC au niveau de la zone de Pop'A, la ville de Guéret s'inquiète d'éventuels problèmes d'équité vis-à-vis des autres centres commerciaux (concurrences).

Le SDEC propose donc comme autre site pour cette borne 100kW, l'aire des Monts de Guéret en remplacement de la borne 22kW déjà en place.

Concernant l'implantation au niveau de la gare de Guéret, la ville va aller voir sur place et proposera une implantation plus précise au SDEC. Une attention sera faite pour ne pas prévoir d'implantation sur le domaine SNCF.

Concernant cette nouvelle borne à la gare, le SDEC fera passer un projet de délibération à la ville de Guéret pour le transfert de compétence.

En fin de réunion, le SDEC précise qu'à la suite de ces réunions auprès des ComCom, le Comité de Pilotage validera la carte avant d'être validé par le Comité Syndical. Le plan de déploiement des bornes qui sera intégré au Schéma Directeur IRVE sera ensuite présenté à l'ensemble des acteurs publics/privés lors d'une réunion avant l'automne.

Le déploiement des bornes se fera d'ici la mi-2022.

Monsieur le Maire
Mairie
Route de Guéret
23 250 PONTARION

Guéret, le 19/07/2021

Dossier suivi par :

Thibault PROUIN (t.prouin@sde23.fr)
et Stéphane MAËS COMBE (s.maes@sde23.fr)
05.55.81.53.01 / 05.87.15.00.09

Monsieur le Maire,

Cette année, le SDEC a initié une demande de modification statutaire intégrant la compétence optionnelle IRVE, afin de proposer aux collectivités qui le souhaitent de lui transférer cette compétence. L'objectif à court terme est d'avoir un développement optimal des bornes, adapté à l'utilisation, d'homogénéiser l'exploitation et de garantir un équilibre territorial.

Dans le cadre de l'article 68 de la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) du 24/12/2019, en partenariat avec les collectivités et les acteurs privés, le SDEC, en tant qu'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Electricité et titulaire de la compétence de création et d'exploitation des IRVE, s'engage à définir un Schéma Directeur pour le développement des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (SDIRVE) au niveau départemental. Ce schéma directeur donne au SDEC un rôle de chef d'orchestre du développement des bornes de recharges publiques sur le département pour aboutir à une offre :

- coordonnée entre les maîtres d'ouvrage publics et privés ;
- cohérente avec les politiques locales de mobilité, de protection de la qualité de l'air et du climat, d'urbanisme et d'énergie ;
- adaptée à l'évolution des besoins de recharge pour le trafic local ou de transit.

Le schéma directeur vise des objectifs de déploiement à court terme (2022), mais aussi portera une vision à plus long terme (> 5 ans). Il revêt une dimension stratégique et constitue une démarche à la fois structurée et adaptable localement.

Les chiffres à retenir pour la Creuse, c'est :

- 332 Véhicules Electriques et Hybrides Rechargeables en circulation fin 2020 ;
- une multiplication des ventes par 3 entre 2019 et 2020 ;
- 19 bornes de recharges ouvertes au public avec :
 - 1821 charges effectuées depuis août 2018 ;
 - 21,5 MWh consommés depuis août 2018.

Le constat est qu'actuellement le maillage en bornes de recharge sur le département reste faible et est peu homogène (persistance de zones blanches notamment dans le grand Sud-Est du département et au Nord-Est également). Certaines des plus grandes villes du département n'ont toujours pas de borne de recharge, ou alors sont sous-équipées, alors qu'il s'agit de zones dynamiques et / ou touristiques.

Nota : Vous pourrez consulter au lien suivant, quelques éléments de présentation des bornes.

<https://sde23.fr/demat/index.php/s/Hyy8pulhlcpR2lc>

Dans le cadre du Schéma Directeur IRVE, le SDEC a mis en place une concertation avec l'ensemble des parties prenantes du territoire :

- le 06 mai 2021, le SDEC a organisé une réunion de concertation départementale avec les communautés de communes, ENEDIS, le Département et les services de l'Etat pour définir le maillage géographique et technique le plus pertinent ;
- suite à cette réunion, le SDEC a demandé aux collectivités de faire part de leurs éventuelles observations sur les scénarios proposés et a mis à jour la carte de déploiement;
- courant juin et juillet 2021, le SDEC rencontre les Communautés de Communes de la Creuse pour présenter la nouvelle carte (voir **Annexe** de ce courrier) et prendre en compte les dernières réflexions.

En plus de nouvelles bornes 22kW, afin d'être en phase avec l'évolution technologique, le SDEC prévoit le déploiement de bornes « Rapides » 50kW-DC sur le département, réparties de façon géographique, dans les communes les plus importantes en terme de population, avec une activité économique et /ou touristique dynamique et à proximité des grands axes de circulation du département. Le SDEC prévoit également le déploiement d'une borne « Très Haute Puissance » 100kW-DC au niveau de l'Aire des Monts de Guéret (RN145).

Les premières discussions avec le comité de pilotage départemental et les communautés de communes font apparaitre que votre commune pourrait accueillir une borne de recharge (22kW) pour véhicules électriques au vu des critères précédents.

Je souhaite donc recueillir votre avis sur cette proposition.

Bien entendu, mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et /ou pour en discuter lors d'un rendez-vous.

Cette implantation si elle vous convient, pourrait se faire dans le cadre d'un transfert de la compétence IRVE de la commune au SDEC, se traduisant par une prise en charge financière complète (investissement puis fonctionnement) par le syndicat. L'exploitation étant ensuite prise en charge par le SDEC.

Vous trouverez en Annexe de ce courrier, la carte de déploiement des bornes sur le département, dans sa version **projet**. Je vous remercie de bien vouloir faire part à nos services, au plus tard **le 14 septembre 2021**, de votre avis ou de vos éventuelles observations sur ce projet de déploiement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes meilleures salutations.

**Le Président du SDEC,
André MAVIGNER**

Monsieur le Maire
Mairie
Le Bourg
23480 FRANSECHES

Guéret, le 19/07/2021

Dossier suivi par :

Thibault PROUIN (t.prouin@sde23.fr)
et Stéphane MAËS COMBE (s.maes@sde23.fr)
05.55.81.53.01 / 05.87.15.00.09

Monsieur le Maire,

Cette année, le SDEC a initié une demande de modification statutaire intégrant la compétence optionnelle IRVE, afin de proposer aux collectivités qui le souhaitent de lui transférer cette compétence. L'objectif à court terme est d'avoir un développement optimal des bornes, adapté à l'utilisation, d'homogénéiser l'exploitation et de garantir un équilibre territorial.

Dans le cadre de l'article 68 de la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) du 24/12/2019, en partenariat avec les collectivités et les acteurs privés, le SDEC, en tant qu'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Electricité et titulaire de la compétence de création et d'exploitation des IRVE, s'engage à définir un Schéma Directeur pour le développement des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (SDIRVE) au niveau départemental. Ce schéma directeur donne au SDEC un rôle de chef d'orchestre du développement des bornes de recharges publiques sur le département pour aboutir à une offre :

- coordonnée entre les maîtres d'ouvrage publics et privés ;
- cohérente avec les politiques locales de mobilité, de protection de la qualité de l'air et du climat, d'urbanisme et d'énergie ;
- adaptée à l'évolution des besoins de recharge pour le trafic local ou de transit.

Le schéma directeur vise des objectifs de déploiement à court terme (2022), mais aussi portera une vision à plus long terme (> 5 ans). Il revêt une dimension stratégique et constitue une démarche à la fois structurée et adaptable localement.

Les chiffres à retenir pour la Creuse, c'est :

- 332 Véhicules Electriques et Hybrides Rechargeables en circulation fin 2020 ;
- une multiplication des ventes par 3 entre 2019 et 2020 ;
- 19 bornes de recharges ouvertes au public avec :
 - 1821 charges effectuées depuis août 2018 ;
 - 21,5 MWh consommés depuis août 2018.

Le constat est qu'actuellement le maillage en bornes de recharge sur le département reste faible et est peu homogène (persistance de zones blanches notamment dans le grand Sud-Est du département et au Nord-Est également). Certaines des plus grandes villes du département n'ont toujours pas de borne de recharge, ou alors sont sous-équipées, alors qu'il s'agit de zones dynamiques et / ou touristiques.

Nota : Vous pourrez consulter au lien suivant, quelques éléments de présentation des bornes.

<https://sde23.fr/demat/index.php/s/Hyy8pulhlcpR2lc>

Dans le cadre du Schéma Directeur IRVE, le SDEC a mis en place une concertation avec l'ensemble des parties prenantes du territoire :

- le 06 mai 2021, le SDEC a organisé une réunion de concertation départementale avec les communautés de communes, ENEDIS, le Département et les services de l'Etat pour définir le maillage géographique et technique le plus pertinent ;
- suite à cette réunion, le SDEC a demandé aux collectivités de faire part de leurs éventuelles observations sur les scénarios proposés et a mis à jour la carte de déploiement;
- courant juin et juillet 2021, le SDEC rencontre les Communautés de Communes de la Creuse pour présenter la nouvelle carte (voir **Annexe** de ce courrier) et prendre en compte les dernières réflexions.

En plus de nouvelles bornes 22kW, afin d'être en phase avec l'évolution technologique, le SDEC prévoit le déploiement de bornes « Rapides » 50kW-DC sur le département, réparties de façon géographique, dans les communes les plus importantes en terme de population, avec une activité économique et /ou touristique dynamique et à proximité des grands axes de circulation du département. Le SDEC prévoit également le déploiement d'une borne « Très Haute Puissance » 100kW-DC au niveau de l'Aire des Monts de Guéret (RN145).

Les premières discussions avec le comité de pilotage départemental et les communautés de communes font apparaitre que votre commune pourrait accueillir une borne de recharge (22kW) pour véhicules électriques au vu des critères précédents au lieu-dit Masgot.

Je souhaite donc recueillir votre avis sur cette proposition.

Bien entendu, mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et /ou pour en discuter lors d'un rendez-vous.

Cette implantation si elle vous convient, pourrait se faire dans le cadre d'un transfert de la compétence IRVE de la commune au SDEC, se traduisant par une prise en charge financière complète (investissement puis fonctionnement) par le syndicat. L'exploitation étant ensuite prise en charge par le SDEC.

Vous trouverez en Annexe de ce courrier, la carte de déploiement des bornes sur le département, dans sa version **projet**. Je vous remercie de bien vouloir faire part à nos services, au plus tard **le 14 septembre 2021**, de votre avis ou de vos éventuelles observations sur ce projet de déploiement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes meilleures salutations.

**Le Président du SDEC,
André MAVIGNER**



Guéret, le 19/07/2021

Déploiement des Infrastructures de Recharges pour Véhicules Electriques - IRVE : Information et recueil d'avis

Dossier suivi par : Thibault PROUIN
05.87.15.00.09 – 06.07.86.98.29 / t.prouin@sde23.fr

Monsieur le Directeur territorial d'ENEDIS,

Cette année, le SDEC a initié une demande de modification statutaire intégrant la compétence optionnelle IRVE, afin de proposer aux collectivités qui le souhaitent de lui transférer cette compétence. L'objectif à court terme est d'avoir un développement optimal des bornes, adapté à l'utilisation, d'homogénéiser l'exploitation et de garantir un équilibre territorial.

Dans le cadre de l'article 68 de la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) du 24/12/2019, en partenariat avec les collectivités et les acteurs privés, le SDEC, Autorité Organisatrice de la Distribution d'Electricité et titulaire de compétence de création et d'entretien d'IRVE, s'engage à définir un Schéma Directeur pour le développement des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (SDIRVE). Ce schéma directeur donne au SDEC un rôle de chef d'orchestre du développement des bornes de recharges publiques sur le département pour aboutir à une offre :

- coordonnée entre les maîtres d'ouvrage publics et privés ;
- cohérente avec les politiques locales de mobilité, de protection de la qualité de l'air et du climat, d'urbanisme et d'énergie ;
- adaptée à l'évolution des besoins de recharge pour le trafic local ou de transit.

Le schéma directeur vise des objectifs de déploiement à court terme (2022), mais aussi portera une vision à plus long terme (> 5 ans). Il revêt une dimension stratégique et constitue une démarche à la fois structurée et adaptable localement.

Le constat est qu'actuellement le maillage en bornes de recharge sur le département reste faible (19 bornes de recharges ouvertes au public) et est peu homogène (persistance de zones blanches notamment dans le grand Sud-Est du département et au Nord-Est également). Certaines des plus grandes villes du département n'ont toujours pas de borne de recharge, ou alors sont sous-équipées, alors qu'il s'agit de zones dynamiques et / ou touristiques.

Nota : Vous pourrez consulter au lien suivant, quelques éléments de présentation des bornes.
<https://sde23.fr/demat/index.php/s/Hyy8pulhlcpR2lc>

Dans le cadre du Schéma Directeur IRVE, le SDEC a mis en place une concertation avec l'ensemble des parties prenantes du territoire :

- le 06 mai 2021, le SDEC a organisé une réunion de concertation avec les collectivités et ENEDIS, pour définir le maillage géographique et technique le plus pertinent ;
- suite à cette réunion, le SDEC a demandé aux collectivités de faire part de leurs éventuelles observations sur les scénarios proposés ;
- courant juin 2021, le SDEC a mis à jour la carte de déploiement et l'a diffusée aux collectivités pour avis ;
- courant juin et juillet 2021, le SDEC rencontre les Communautés de Communes de la Creuse pour présenter la nouvelle carte (voir Annexe de ce courrier) et prendre en compte les dernières réflexions.

En plus de nouvelles bornes 22kW, afin d'être en phase avec l'évolution technologique, le SDEC prévoit le déploiement de bornes « Rapides » 50kW-DC sur le département, réparties de façon géographique, dans les communes les plus importantes et à proximité des grands axes de circulation du département. Le SDEC prévoit également le déploiement d'une borne « Très Haute Puissance » 100kW-DC au niveau de l'Aire des Monts de Guéret (RN145).

La programmation prévisionnelle est établie comme suit :

- septembre 2021, approbation du SDIRVE par le comité syndical du SDEC ;
- octobre-Novembre 2021, validation du SDIRVE au niveau de la préfecture ;
- d'ici le printemps 2022 : déploiement des bornes 22kW, 50kW et 100kW conformément au SDIRVE

Vous trouverez en Annexe de ce courrier, la carte de déploiement des bornes sur le département, version **projet**.

Le code de l'Energie (article R353-51 et suivants) associe étroitement ENEDIS à la démarche en tant que Gestionnaire du Réseau de Distribution d'électricité.

Aussi, pouvez-vous nous émettre votre avis concernant cette carte de déploiement, au niveau de la capacité du réseau à accueillir les IRVE (puissance disponible dans le poste source, dimensionnement des câbles, raccordements, proximité du réseau, etc.).

Pour ce faire, je vous invite à compléter l'Annexe 3 de ce courrier.

Nota : Exceptée la borne 100kW, l'ensemble des bornes prévues, auront une puissance ≤ 36 kW. Nous prévoyons de brider les bornes 50kW-DC à une puissance max de 36kW, afin de rester dans le tarif bleu.

Je vous remercie de bien vouloir faire part à nos services, au plus tard le 07 septembre 2021, de votre avis ou de vos éventuelles observations sur ce projet de déploiement.

Par ailleurs, pour nous permettre de mieux affiner notre connaissance sur l'offre et l'usage du réseau IRVE pour la Creuse, je vous saurais gré de nous apporter les réponses au questionnaire proposé en Annexe de ce courrier et de nous le retourner par mail.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes meilleures salutations.

**Le Président du SDEC,
André MAVIGNER**

Annexe 2 : Questionnaire

Questions	Réponses
Etes-vous propriétaire de borne(s) de recharge ouverte au public ?	OUI - NON
Si oui, puissance de la borne :	---- kW
Localisation :	
Usage de la borne :	
Avez-vous des projets / ou connaissance de projets d'installation de borne(s) sur votre territoire ?	OUI - NON
Si oui, puissance de la borne :	---- kW
Localisation :	
Avez-vous élaboré une prospective du développement de la mobilité électrique sur le département de la Creuse.	OUI - NON



Guéret, le 20 SEP. 2021



Direction Aménagement du Territoire

Affaire suivie par Arnaud BERNARDIE
Ligne directe : 05 55 41 04 48
Email : arnaud.bernardie@agglo-grandgueret.fr

SDEC 23
11 Avenue Pierre Mendes France
23000 GUERET

Réf. : AB/EN n° 2021/313

Objet : schéma directeur de déploiement des bornes de recharge électrique sur le département

Monsieur Le Président,

Suite à une délibération des EPCI du département de la Creuse en début d'année 2021, le SDEC 23 a modifié ses statuts afin de pouvoir gérer les bornes électriques sur l'ensemble du département.

Une délibération de l'Agglomération du 29 juin 2021 a confirmé cette disposition en autorisant la signature d'une convention de mise à disposition des bornes électriques de la Communauté d'Agglomération au SDEC 23.

Donc désormais, le SDEC 23 assure la gestion et l'entretien des bornes de recharge électriques situées sur l'Agglomération du Grand Guéret.

Dans le cadre de cette « compétence », le SDEC 23 souhaite maintenant accroître à court terme le nombre de bornes électriques sur le département et développer le nombre de bornes à charge plus rapide afin de faciliter l'utilisation de véhicules électriques.

Les chiffres d'utilisation des véhicules électriques et d'utilisation des bornes sont en croissance continue mais le constat est que sur le département, le maillage en borne électrique reste faible et peu homogène. Certaines villes du département n'ont toujours pas de bornes de recharges électriques ou sont sous équipées alors qu'il s'agit de zones plutôt dynamiques.

Le SDEC 23, après concertation avec les parties prenantes du territoire, a donc souhaité mettre en place un schéma directeur pour le développement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques (SDIRVE).

Ce schéma directeur, une fois validé permettra de déployer les équipements sur le territoire.

A ce titre, il est proposé pour la Communauté d'Agglomération :

- Le maintien des bornes existantes de puissance 22kW sur Saint-Vaury, Sainte-Feyre (mairie), le Parc Animalier, Courtille (Guéret), espace André Lejeune (Guéret)
- Le passage de 22kW à 50 kW sur la borne située à Guéret, Place Bonnyaud
- La création d'une borne de 22kW près de l'Espace Mobilité
- Le passage d'une borne de 22 kW à 100 kW sur l'Aire des Monts de Guéret

Ces propositions du SDEC 23 doivent permettre d'accentuer l'attractivité de l'agglomération du Grand Guéret concernant l'utilisation des bornes de recharge électriques.

L'agglomération du Grand Guéret donne donc un avis positif sur votre proposition de schéma de déploiement des bornes de recharges de véhicules électriques sur le département.

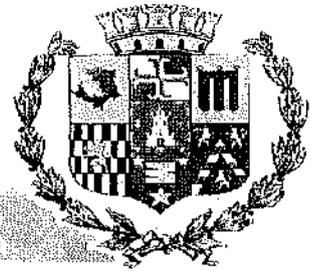
Je vous prie de croire, **Monsieur le Président**, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Président,



Eric CORREIA.

MAIRIE DE CROCQ
2, Place Marie Thérèse GOUMY
Code Postal : 23260
Tél. 05 55 67 40 32
Mail : mairiedecrocq@orange.fr



CROCQ, le 03 août 2021,



Monsieur le Maire

A

SDEC
11 avenue Pierre Mendès France
23000 GUERET

Objet : Déploiement bornes de recharges publiques dans le département de la Creuse

Monsieur le Président,

Suite à votre courrier du 19 juillet 2021 concernant le déploiement des bornes de recharges publiques sur le département de la Creuse, je vous informe que la commune de CROCQ accepte l'installation d'une borne 50 kW-DC sur son territoire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes plus sincères salutations.

Le Maire,



Jean-Luc PIERRE



SDEC
Monsieur le Président
11 avenue Pierre Mendès-France
23000 Guéret

Vu + copu TP
— —

Fursac,
Le 02 août 2021

Dossier suivi par :
Thibault Prouin et Stéphane Maës

Monsieur le Président,

Nous vous remercions de l'intérêt que vous voulez bien porter à notre commune. Votre souhait d'implanter une borne de recharge électrique de 22 kW ne pourra que renforcer l'attractivité de Fursac et de ses commerces.

Nous sommes donc très favorables à cette installation qui pourrait voir le jour sur la place de la mairie.

Pour mémoire, notre collectivité a transféré au SDEC la compétence IRVE le 14 janvier 2021.

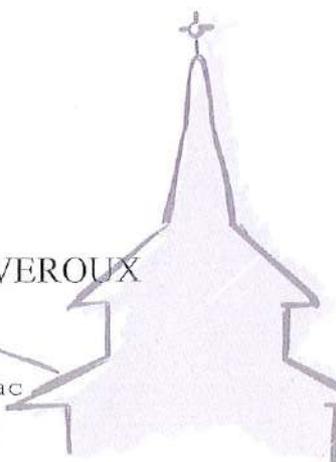
Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de mes meilleures salutations.

Le Maire,



Olivier MOUVEROUX

Mairie de Fursac • 2, Place de la Mairie • 23290 Fursac
Tél : 05 55 63 60 87 • <http://www.commune-fursac.fr>
mairie@commune-fursac.fr



MAIRIE DE GENOUILLAC

Creuse

GENOUILLAC, le 02 août 2021

Téléphone : 05 55 80 74 25
e-mail : mairie@genouillac-23.fr



Monsieur le Président,

Mr ches André

La commune de Genouillac est particulièrement favorable quant à l'installation d'une borne de recharge (50 kW-DC) pour véhicules électriques.

La commune a accepté le transfert de la compétence IRVE au SDEC.

Nous sommes à votre disposition pour finaliser le lieu d'implantation.

Je vous prie de croire à l'expression de mes meilleurs salutations.

Jean-Claude AUROUSSEAU

Monsieur MAVIGNER André
Syndicat Départemental des Energies de la Creuse
11 Avenue Pierre Mendès France
23000 GUERET



Jarnages



au cœur de la Creuse



SDEC
11 Avenue Pierre Mendès France

23 140 JARNAGES

Jarnages le 03 août 2021

Monsieur le Président,

Pour faire suite à votre courrier en date du 19 juillet 2021, j'ai l'honneur de vous informer que la commune de Jarnages souhaite vivement accueillir une borne de recharge (50 KW-DC) pour véhicules électriques, dans les conditions proposées.

Vous remerciant par avance, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire,
Vincent TURPINAT



M A I R I E
D E
P O N T A R I O N
C R E U S E

Code Postal : 23250
Téléphone 05 55 64 51 41
Télécopie 05 55 64 56 95



PONTARION, le 3 août 2021

à Monsieur le Président du Syndicat
Départemental d'Electricité de la Creuse
11, avenue Pierre Mendès France
23000 GUERET CEDEX

Monsieur le Président,

Pour faire réponse à votre courrier en date du 19 juillet 2021 reçu le 29 juillet 2021, je vous confirme le souhait de la Commune de Pontarion d'accueillir une borne de recharge (22kW) pour véhicules électriques.

Je valide aussi la proposition d'une implantation qui pourrait se faire dans le cadre d'un transfert de la compétence IRVE de la Commune au SDEC pour une prise en charge financière complète par le syndicat ainsi que l'exploitation de celle-ci par le SDEC.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,

Jean-Claude MOREAU



Sujet : Fwd: BORNES DE RECHARGE

De : Stéphane MAËS-COMBE <s.maes@sde23.fr>

Date : 03/09/2021 à 10:58

Pour : "t.prouin@sde23.fr" <t.prouin@sde23.fr>



Stéphane MAËS-COMBE
Directeur Général des Services

05 55 81 53 20

06 50 74 00 19

s.maes@sde23.fr

----- Message transféré -----

Sujet : BORNES DE RECHARGE

Date : Fri, 3 Sep 2021 10:57:35 +0200

De : mairie-de-gouzon@wanadoo.fr

Pour : 'Stéphane MAËS-COMBE' <s.maes@sde23.fr>

Bonjour,

Par courrier en date du 19 juillet dernier vous souhaitiez recueillir l'avis de Monsieur le Maire sur la mise en place d'une borne de recharge 50kW-DC pour véhicules électriques à Gouzon.

Les élus se sont prononcés favorablement pour le transfert de la compétence IRVE de la commune au SDEC et l'implantation d'une borne sur le territoire communal.

Merci de me tenir informée sur les formalités administratives de ce projet.

Cordialement.



Agathe DECOUSSET FERRARI
Commune de Gouzon



M. André Mavignier
Président du SDEC
11 avenue Pierre Mendès France
23000 GUERET

Objet : borne électrique

Monsieur le Président,

Suite à notre rencontre du 7 juillet dernier avec votre directeur Monsieur Maes, et Monsieur Prouin, chargé de mission Mobilité Durable sur le schéma directeur du développement IRVE, j'aimerais vous faire part de mon souhait de l'installation d'une borne électrique sur la commune de Vallière.

La commune compte tous les services et commerces faisant de Vallière un pôle secondaire structurant sur l'EPCI, fréquenté par les 730 habitants mais aussi par les touristes circulant sur le territoire, au croisement de plusieurs destinations touristiques (vers les lacs de Vassivière ou de Lavaud-Gelade, du Plateau de Millevaches, ou Aubusson et ses infrastructures...).

Ainsi, une installation supplémentaire aux bornes prévues par le schéma sur Aubusson, Felletin et Faux-la-Montagne sur notre commune viendrait compléter judicieusement le maillage pour un service optimal aux usagers et futurs acquéreurs.

Une borne d'une puissance de 22 kW sur le champ de foire, proche des départs des randonnées et de l'aire de covoiturage pourrait être pertinente. Une autre option pourrait être sur la place de l'Eglise, proche du futur restaurant communal (ouverture prévue début 2022) ainsi que des commerces alimentaires (boucherie, épicerie) et artisans d'Art.

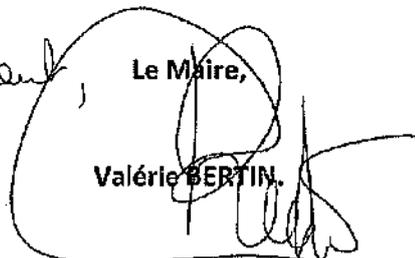
Je reste à votre disposition pour plus d'informations complémentaires qui pourraient appuyer cette demande,

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

Bien Cordialement,

Le Maire,

Valérie BERTIN.



Mairie de Vallière

13 Rue de la Mairie - 23120 VALLIERE
Tel : 05.55.66.00.33 – Fax : 09.82.11.09.29
Messagerie : mairie-valliere@wanadoo.fr



Le 6 septembre 2021



M. André Mavignier
Président du SDEC
11 avenue Pierre Mendès France
23000 GUERET

Objet : déploiement bornes électrique

Monsieur le Président,

Suite à votre courrier du 19 juillet dernier, j'ai soumis au Conseil municipal de Vallière la carte du projet de déploiement de bornes électriques à l'échelle creusoise.

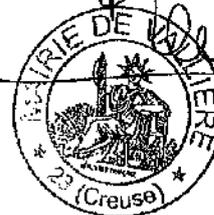
Le Conseil municipal émet un avis favorable au projet de déploiement comprenant l'installation d'une borne de 22kW sur la commune de Vallière. Cependant, nous aurions souhaité l'obtention d'une borne de 50kW « rapide » sur notre commune. Je vous remercie de m'informer – d'un point de vue technique - de la possibilité ou non d'installer une telle borne.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

Bien sincèrement,

Le Maire,

Valérie BERTIN.



DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

☎ 05.55.80.35.90
Fax 05.55.51.05.37
direction-services-techniques@ville-gueret.fr

Dossier suivi par Stéphane CHATENDEAU
PW / SC / 2021 - 1948



Syndicat départemental des
énergies de la Creuse
Monsieur le Président
11 avenue Pierre Mendès
France
23000 GUERET

Guéret, le 09 SEPT 2021

Monsieur le Président,

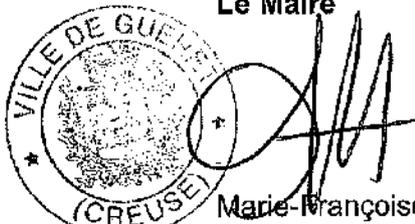
Suite à la réception de votre courrier du 19 juillet dernier et à la rencontre avec vos services du 30 juin dernier, j'ai le plaisir de vous informer que j'émetts un avis favorable au remplacement de la borne existante implantée en haut du parking Eugène France par un modèle plus puissant et au transfert de la borne remplacée vers le parking de la gare SNCF de Guéret.

Je vous invite à prendre l'attache des services techniques municipaux pour définir ensemble l'emplacement le plus judicieux à proximité de la gare, en fonction des contraintes d'alimentation en électricité ainsi que de circulation et de stationnement.

Par ailleurs, je suggère que la borne 50 kW du parking Eugène France soit, à terme, déplacée au niveau du parking « ENEDIS », lorsque la Ville en sera propriétaire et aura défini son aménagement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire



Marie-Françoise FOURNIER

Sujet : RE: Re: Borne de recharge : courrier recueil d'avis

De : <amelieb-lgb-23@orange.fr>

Date : 14/09/2021 à 11:40

Pour : <t.prouin@sde23.fr>

Bonjour,

Je vous confirme par le présent mail, que la municipalité de Le Grand-Bourg donne un avis favorable à la proposition d'installation de bornes de recharge dans le bourg de la commune.

Concernant l'emplacement exact, il reste à ce jour à déterminer.

Pouvons-nous convenir d'un rendez-vous afin de pouvoir bénéficier de vos conseils ?

Cordialement

Amélie BESNIER
Responsable des Services



2 Place des Tilleuls-23240 Le Grand-Bourg
Tél. : 05 55 80 40 21
E-mail : mairie.legrandbourg@wanadoo.fr

De : Amélie BESNIER <amelieb-lgb-23@orange.fr>

Envoyé : lundi 13 septembre 2021 11:32

À : Thibault PROUIN <t.prouin@sde23.fr>

Objet : RE : Re: Borne de recharge : courrier recueil d'avis

Bonjour, bien reçu.

Je reviens vers vous demain dans la journée.

Merci

Cordialement

Amélie BESNIER
Responsable des services



2 Place des Tilleuls-23240 Le Grand-Bourg
Tél. : 05 55 80 40 21
E-mail : mairie.legrandbourg@wanadoo.fr

Sujet : Re: Borne de recharge : courrier recueil d'avis
De : "Mairie de La Courtine2" <mairiedelacourtine@orange.fr>
Date : 13/09/2021 à 15:46
Pour : "Thibault PROUIN" <t.prouin@sde23.fr>

Bonjour,

Pour faire suite à votre conversation téléphonique de la matinée avec Monsieur Jean-Marc MICHELON, Maire de La Courtine, je vous confirme que la Commune est favorable à l'installation d'une borne de recharge pour véhicules électriques à La Courtine. L'emplacement identifié se situe : place du Monument, conformément au plan en pièce jointe.

Cordialement.

Mairie de La Courtine
05 55 66 76 58

From: [Thibault PROUIN](#)
Sent: Wednesday, September 08, 2021 9:09 AM
Cc: [Stéphane MAËS-COMBE](#)
Subject: Borne de recharge : courrier recueil d'avis

Bonjour,

Dans le cadre du plan de déploiement de bornes de recharges sur le département de la Creuse, les premières discussions avec le comité de pilotage départemental et les communautés de communes font apparaître que votre commune pourrait accueillir une borne de recharge.

Un courrier vous a été envoyé fin juillet, afin de recueillir votre avis sur cette proposition, ainsi que le transfert de compétence IRVE de la commune au SDEC.
Pourriez-vous nous confirmer que vous avez bien reçu ce courrier, et le cas échéant nous faire un retour si possible avant le 14 septembre prochain (par mail ou par courrier, il n'y a pas d'importance).

Je reste disponible pour tout complément d'information.

Cordialement,



Thibault PROUIN
Chargé de mission Mobilité Durable

05 87 15 00 09
06 07 86 98 29
t.prouin@sde23.fr

**l'énergie est
notre territoire**

11 avenue Pierre Mendès France • 23000 Guéret
Tél. : +33(0)5 55 81 53 01
Courriel : contacts@sde23.fr

— Pièces jointes : —

Plan place du monument.pdf

260 Ko

Sujet : Re: Borne de recharge : courrier recueil d'avis

De : Mairie de Faux-la-Montagne <mairie@fauxlamontagne.fr>

Date : 10/09/2021 à 09:36

Pour : Thibault PROUIN <t.prouin@sde23.fr>

Copie à : Stéphane MAËS-COMBE <s.maes@sde23.fr>

Bonjour,

En complément de notre échange téléphonique de ce jour, je vous confirme l'intérêt de la commune de Faux-la-Montagne pour l'implantation d'une borne 22KW dans notre bourg. Notre prochain conseil aura lieu le 28 septembre.

Cordialement,

La maire,

Catherine MOULIN

--

Mairie de Faux-la-Montagne

05 55 67 92 15

mairie@fauxlamontagne.fr

<https://fauxlamontagne.fr>

Le 08/09/2021 à 09:09, Thibault PROUIN a écrit :

Bonjour,

Dans le cadre du plan de déploiement de bornes de recharges sur le département de la Creuse, les premières discussions avec le comité de pilotage départemental et les communautés de communes font apparaître que votre commune pourrait accueillir une borne de recharge.

Un courrier vous a été envoyé fin juillet, afin de recueillir votre avis sur cette proposition, ainsi que le transfert de compétence IRVE de la commune au SDEC.

Pourriez-vous nous confirmer que vous avez bien reçu ce courrier, et le cas échéant nous faire un retour si possible avant le 14 septembre prochain (par mail ou par courrier, il n'y a pas d'importance).

Je reste disponible pour tout complément d'information.

Cordialement,

Sujet : RE : Borne de recharge : courrier recueil d'avis
De : Mairie CHENERAILLES <mairie.chenerailles@wanadoo.fr>
Date : 13/09/2021 à 11:51
Pour : Thibault PROUIN <t.prouin@sde23.fr>

Bonjour,

La Commune de Chénérailles donne un avis favorable pour accueillir une borne de recharge électrique.

Cordialement

Le Secrétariat

Mairie de Chénérailles
10, Rue de l'Eglise
23130 CHENERAILLES
05.55.62.37.22

Le : 08 septembre 2021 à 09:09 (GMT +02:00)

De : "Thibault PROUIN" <t.prouin@sde23.fr>
Cc : "Stéphane MAËS-COMBE" <s.maes@sde23.fr>
Objet : Borne de recharge : courrier recueil d'avis

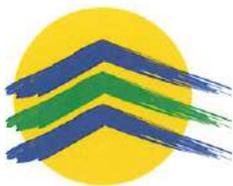
Bonjour,

Dans le cadre du plan de déploiement de bornes de recharges sur le département de la Creuse, les premières discussions avec le comité de pilotage départemental et les communautés de communes font apparaître que votre commune pourrait accueillir une borne de recharge.

Un courrier vous a été envoyé fin juillet, afin de recueillir votre avis sur cette proposition, ainsi que le transfert de compétence IRVE de la commune au SDEC.
Pourriez-vous nous confirmer que vous avez bien reçu ce courrier, et le cas échéant nous faire un retour si possible avant le 14 septembre prochain (par mail ou par courrier, il n'y a pas d'importance).

Je reste disponible pour tout complément d'information.

Cordialement,



BOURGANEUF

Objet : SDIRVE – Commune de Bourgneuf

Réfs : SF/RR

Bourganeuf, le 20 septembre 2021

SDEC

A l'attention de Monsieur le Président
11 av. Pierre Mendès France
23000 GUERET

*M → TP
pour répondre
les 2 semaines*



Monsieur le Président,

J'accuse réception de votre courrier du 2 septembre 2021 relatif au schéma directeur de déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques en Creuse.

L'installation d'une nouvelle borne de recharge (50kW) à Bourgneuf semble opportune au vu du passage touristique de ces deux dernières années et des demandes formulées mais également de la politique menée par la municipalité en matière d'environnement et de développement des énergies renouvelables. Il restera à identifier ensemble de l'endroit le plus approprié sachant qu'une borne est déjà présente à proximité de l'Office de Tourisme Intercommunal Creuse Sud-Ouest.

Je profite de ce courrier pour vous indiquer que les travaux du Pôle des Énergies sont sur le point de se terminer et que vous aviez évoqué votre participation sous la forme d'un don d'une borne de recharge. Cet équipement pourrait être mis en place sur le parking, éventuellement sous l'ombrière municipale.

Dans l'attente de vous lire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes meilleures salutations.

Régis RIGAUD,
Maire de Bourgneuf.





PORTES DE LA CREUSE
en marche

1 rue des violettes
23350 Genouillac
Tel 05 55 80 88 01
administration@portesdelacreuseenmarche.fr



M MAVIGNER, PRESIDENT du
SDEC
11 Avenue Pierre Mendès FRANCE
23000 GUERET

Objet : déploiement des Infrastructures de Recharges pour Véhicules Electriques-IRVE

Monsieur,

J'ai bien reçu votre courrier en date du 09 juillet dernier concernant le déploiement des infrastructures de recharges pour véhicules électriques-IRVE.

Le bureau de la CCPCM s'est réuni ce lundi 06 septembre et souhaite à l'unanimité l'ajout d'une borne sur les communes de Châtelus-Malvaleix et de Lourdoueix-Saint-Pierre.

En effet, les maires de ces deux communes présents à cette réunion ont affirmé avoir fait remonter leur besoin à vos services.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'expression de ma considération distinguée.

Genouillac, le 08/09/2021
Guy MARSALÉIX, Président



Sujet : BORNE RECHARGE VOITURE ELECTRIQUE

De : ". MAIRIE DE MERINCHAL" <mairie-de-merinchal@wanadoo.fr>

Date : 17/09/2021 à 16:00

Pour : d.bordat@sde23.fr

Bonjour,

Le conseil municipal souhaite intégrer au moins une borne de recharge pour voiture électrique dans son projet d'aménagement de centre bourg. Pour ce faire, vous avez indiqué à Monsieur DESGRANGES la nécessité de prendre une délibération.

Je me permets de vous solliciter pour savoir si vous disposez d'un modèle de délibération à me transmettre.

Vous remerciant par avance de votre réponse,

Bien cordialement.

Angéline BRUN

Adjoint Administratif Principal

Commune de MERINCHAL

Tél : 05.55.67.20.19

Email : mairie-de-merinchal@wanadoo.fr



Annexe 3 : Présentation réunion de concertation du 06/05/2021

SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES ENERGIES DE LA CREUSE

Compte-rendu de la réunion de Concertation IRVE du 6 mai 2021

Etaients présents : Messieurs André MAVIGNER (Président du SDEC), Etienne LEJEUNE (VP du SDEC), Mesdames Marie ROBICHON (CC Bénévent Grand-Bourg), Isabelle HUBERT (DDT de la Creuse), Messieurs Gérard THOMAZON (CC Creuse Confluence), Pierre GUYOT (CC Portes Creuse en Marche), Arnaud BERNARDIE et Pierre AUGER (Agglomération Grand Guéret), Alexandre VERDIER (CC Marche et Combraille), Laurent LASCOWSKI et Didier TERNAT (CC Creuse Grand Sud), Othmane AYOUCI (Conseil Départemental), Jacques André BOQUET (CC Pays Dunois).

Stéphane MAËS-COMBE (DGS du SDEC), Madame Ellie LESUR (DGA du SDEC), Monsieur Yaya Mballo (Resp. Service Energies du SDEC), Thibault PROUIN (Chargé de mission Mobilité Durable au SDEC),

Etaients invités à titre d'expert : Monsieur Frédéric SAINT PAUL (Directeur Territorial ENEDIS) et Madame Valérie BLANDIN (interlocuteur privilégié Sénior ENEDIS) Monsieur Vincent BOURGOUIN (Direction Nouvelle Aquitaine Mobilité Electrique)

DEROULEMENT DE LA REUNION

Cf diaporama ci-joint

Monsieur André MAVIGNER ouvre la séance à 14h00 en rappelant le contexte de cette réunion et le développement de l'électro-mobilité dans le département depuis 2017, puis invite les participants à se présenter.

En introduction, il est rappelé que cette réunion de concertation rentre dans le cadre du Schéma Directeur de développement des IRVE, porté par le SDEC à l'échelle départementale. Ce Schéma devra être en cohérence avec les autres outils de planification structurants sur nos territoires (PCAET, SRADDET, CRTE...).

Monsieur Etienne LEJEUNE VP en charge de la Mobilité, précise que les investissements du SDEC pour le déploiement des bornes se feront dans le cadre de l'enveloppe budgétaire votée par les élus du SDEC.

Présentation de l'électromobilité

Thibault PROUIN, chargé de mission pour le SDEC et Stéphane MAËS-COMBE, directeur, assurent la présentation d'un diaporama sur l'électromobilité et le déploiement de bornes de rechargement en Creuse.

Sont abordées les parties suivantes : Informations générales sur les bornes de recharge, le diagnostic et l'état des lieux de la situation en Creuse, la stratégie de déploiement abordée par le SDEC avec les 2 scénarios de déploiement de bornes.

Le Président du SDEC rappelle que sur les 18 bornes en service en mai 2021, seules 7 fonctionnaient parfaitement. La majorité des problèmes en cours sont liés aux mises à jour des lecteurs de cartes bleues sans contact, mais aussi des problèmes liés à l'absence d'enregistrement de la borne sur le superviseur NewMotion.

Le type de bornes retenues

Dans sa présentation, le SDEC indique que le type de borne de puissance 22kW, prévu initialement, n'est plus forcément la meilleure solution par rapport au développement du marché des véhicules électriques. Il est proposé d'en installer quelques-unes pour finaliser le maillage dans les communes non équipées et présentant des services et commerces de proximité ou dans des zones à flux touristiques importants.

Afin de répondre à l'évolution du marché des véhicules électriques, Le SDEC propose de déployer des bornes « Rapides » 50kW sur le département en les répartissant de façon géographique, dans les communes les plus importantes et à proximité des grands axes de circulation du département. Une à deux bornes Très Haute Puissance 100kW sont proposées sur les axes majeurs de la Creuse (RN145 ou RD941)

Le choix des lieux d'implantation des bornes

2 scénarios de déploiement de bornes sont proposés : le scénario A avec la capacité d'autofinancement par le SDEC et le scénario B, réalisable sous condition d'aides supplémentaires (Conseil Départemental, plan de relance...).

Pierre GUYOT souligne que le maillage pourrait être renforcé sur l'axe routier Guéret / La Châtre (RD940).

Gérard THOMAZON indique que le secteur entre Boussac et Bonnat pourrait être couvert par l'implantation d'une borne. Il propose de développer des partenariats publics/privés pour favoriser l'implantation d'IRVE proches d'entreprises et d'envisager une participation communale pour les communes qui bénéficieraient d'une borne.

Etienne LEJEUNE indique que le secteur de La Villeneuve au niveau de la RD941 pourrait également être couvert par l'implantation d'une borne.

Il a été discuté également l'implantation de bornes proches du réseau Enedis (Postes de transformation).

Frédéric SAINT PAUL précise qu'ENEDIS participe avec l'état jusqu'en 2025, à hauteur de 70% du coût de raccordement des bornes, si celles-ci sont inscrites dans le Schéma Directeur.

Le Président du SDEC indique que le Syndicat ne souhaite pas aller vers un suréquipement du département et se réserve le droit de dire « Non » à des sollicitations pour des implantations non pertinentes.

Etienne LEJEUNE demande un retour des communautés de communes d'ici fin mai 2021, sur les scénarios proposés lors de la réunion.

Le SDEC affinera les scénarios selon les remarques formulées lors de la réunion.

Monsieur MAVIGNER remercie les participants et clôt la réunion à 16h00.



Annexe 4 : Délibération comité syndical d'adoption de la carte de déploiement

z à èg

b

à g g

Z

Z



Z

Z g

z à èg

N 8 N f* 2 è



Annexe 5 : Etudes prévisionnelles d'implantations des futures IRVE

Etudes ENEDIS pour les raccordements des futures bornes déployées courant 2022

Au 22/12/2022

Commune	Adresse	Type	Avis ENEDIS
Fursac	Place de la Mairie	22kW-AC	Raccordement d'une borne 22kw, par création d'un branchement de 30m sur réseau souterrain existant. Cout estimé 462€HT avec réfaction 75% Cout total des travaux 1849€HT
Le Grand Bourg	Place du Champs de foire	22kW-AC	Raccordement d'une borne 22kw, par création d'un branchement de 20m sur réseau souterrain existant. Cout estimé 462€HT avec réfaction 75% Cout total des travaux 1849€HT
Pontarion	Place Saint Blaise	22kW-AC	Raccordement d'une borne 22kw, par création d'un branchement de 20m sur réseau souterrain existant. Cout estimé 462€HT avec réfaction 75% Cout total des travaux 1849€HT
Vallièrè	Parking Route de Banize	22kW-AC	Raccordement par simple branchement de puissance de raccordement 36kva triphasé sur réseau existant possible. Prévoir mutation du Transformateur de 100 à 160KVA. Le client est raccordé en zone ER (Électrification Rurale) Cout estimé à charge du demandeur des travaux 1800€HT Cout total des travaux 7000€HT
Bellegarde en Marche	Place du Treix	22kW-AC	Raccordement d'une borne 22kw, par création d'un branchement de 20m sur réseau Façade existant. Voir autorisation de raccordement sur façade. Cout estimé 462€HT avec réfaction 75% Cout total des travaux 1849€HT
La Courtine	Place du monument	22kW-AC	Raccordement d'une borne 22kw, par création d'un branchement de 30m sur réseau aérien existant. Cout estimé 462€HT avec réfaction 75% Cout total des travaux 1849€HT
Faux la Montagne	Place de la Mairie	22kW-AC	Raccordement d'une borne 22kw, par création d'un branchement de 20m sur réseau souterrain existant. Cout estimé 462€HT avec réfaction 75% Cout total des travaux 1849€HT
Moutier Malcard	Place des Tilleuls	22kW-AC	Raccordement d'une borne 22kw, par création d'un branchement de 20m sur réseau souterrain existant. Cout estimé 462€HT avec réfaction 75% Cout total des travaux 1849€HT
Guéret	Gare	22kW-AC	Raccordement d'une borne 22kw, par création d'un branchement de 20m sur réseau souterrain existant. Cout estimé 462€HT avec réfaction 75% Cout total des travaux 1849€HT
Fransèches	Village de Masgot	22kW-AC	Raccordement d'une borne 22kw, par création d'un branchement de 20m sur réseau souterrain existant. Cout estimé 462€HT avec réfaction 75% Cout total des travaux 1849€HT

Commune	Adresse	Type	Avis ENEDIS
Toulx Sainte Croix	Site des Pierres Jaumâtres	22kW-AC	Le raccordement d'une borne 22kw triphasé via une connexion au réseau BT existant est réalisable via une extension de réseau d'environ 230m. Le client est raccordé en zone ER (Électrification Rurale). Les travaux d'extension seront sous la maîtrise d'ouvrage du SDEC. Le branchement sera réalisé par Enedis. Cout du branchement complet 462€HT avec réfaction 75% Cout total des travaux (Enedis) 1849€HT
Genouillac	Route de La Châtre	50kW-DC	Raccordement sur réseau existant par simple branchement C4-Pr=60kva Cout estimé 1200€HT avec réfaction 75% Cout total des travaux 4500€HT
Felletin	Parking place des arbres	50kW-DC	Le raccordement du Site consommateur à une puissance de raccordement de 60kVA triphasé via une connexion au réseau BT existant ne provoque aucune contrainte. Le client est raccordé en zone ER (Électrification Rurale) Le raccordement est réalisable via un branchement de 10 m (estimation moyenne échelle). Cout estimé 1200€HT avec réfaction 75% Cout total des travaux 4500€HT
Ahun	Place de la Liberté	50kW-DC	Le raccordement du consommateur « Site 1 » à une puissance de raccordement de 60kVA triphasé via une connexion au réseau BT existant ne provoque aucune contrainte. Le client est raccordé en zone ER (Électrification Rurale) Le raccordement est réalisable via un branchement de 20 m (estimation moyenne échelle). Cout estimé client 1500€HT avec réfaction 75% Cout total des travaux 5700€HT.
Jarnages	Parking rue des abattoirs	50kW-DC	Le raccordement est réalisable via un branchement de 17 m (estimation moyenne échelle). Cout estimé 1400€HT avec réfaction 75% Cout total des travaux 5280€HT
Boussac	Impasse du collège	50kW-DC	Le raccordement du Site consommateur à une puissance de raccordement de 60kVA triphasé via une connexion au réseau BT existant ne provoque aucune contrainte. Le client est raccordé en zone ER (Électrification Rurale) Le raccordement est réalisable via un branchement de 30 m (estimation moyenne échelle). Cout estimé client 1700€HT avec réfaction 75% Cout total des travaux 6700€HT

Commune	Adresse	Type	Avis ENEDIS
Gouzon	Place du champ de foire	50kW-DC	Le raccordement du Site consommateur à une puissance de raccordement de 60kVA triphasé via une connexion au réseau BT existant ne provoque aucune contrainte. Le client est raccordé en zone ER (Électrification Rurale) Le raccordement est réalisable via un branchement de 10 m (estimation moyenne échelle). Cout estimé 1200€HT avec réfaction 75% Cout total des travaux 4500€HT
Chénérailles	Place du champ de foire	50kW-DC	Le raccordement du consommateur « Site 1 » à une puissance de raccordement de 60kVA triphasé via une connexion au réseau BT existant ne provoque aucune contrainte. Le client est raccordé en zone ER (Électrification Rurale) Le raccordement est réalisable via un branchement de 2 m (estimation moyenne échelle) Cout estimé 1000€HT avec réfaction 75% Cout total des travaux 4000€HT
Crocq	Place de la Mairie	50kW-DC	Le raccordement du Site consommateur à une puissance de raccordement de 60kVA triphasé via une connexion au réseau BT existant ne provoque aucune contrainte. Le client est raccordé en zone ER (Électrification Rurale) Le raccordement est réalisable via un branchement de 30 m (estimation moyenne échelle). Cout estimé client 1700€HT avec réfaction 75% Cout total des travaux 6700€HT
Auzances	Parking rue Barraud	50kW-DC	Le raccordement du Site consommateur à une puissance de raccordement de 60kVA triphasé via une connexion au réseau BT existant ne provoque aucune contrainte. Le client est raccordé en zone ER (Électrification Rurale) Le raccordement est réalisable via un branchement de 30 m (estimation moyenne échelle). Cout estimé client 1700€HT avec réfaction 75% Cout total des travaux 6700€HT
La Souterraine	Rue des Fossés des Canards	50kW-DC	Le raccordement du Site consommateur à une puissance de raccordement de 60kVA triphasé via une connexion au réseau BT existant ne provoque aucune contrainte. Le raccordement est réalisable via un branchement de 7 m (estimation moyenne échelle) Cout estimé 1200€HT avec réfaction 75% Cout total des travaux 4200€HT

Commune	Adresse	Type	Avis ENEDIS
Bourganeuf	Rue de l'étang	50kW-DC	Le raccordement du Site consommateur à une puissance de raccordement de 60kVA triphasé via une connexion au réseau BT existant ne provoque aucune contrainte. Le client est raccordé en zone ER (Électrification Rurale) Le raccordement est réalisable via un branchement de 45 m (estimation moyenne échelle). Cout estimé client 2200€HT avec réfaction 75% Cout total des travaux 8472€HT
Dun le Palestel	Place du champ de Foire	50kW-DC	Le raccordement du consommateur « Site 1 » à une puissance de raccordement de 60kVA triphasé via une connexion au réseau BT existant ne provoque aucune contrainte. Le client est raccordé en zone ER (Électrification Rurale) Le raccordement est réalisable via un branchement de 10 m (estimation moyenne échelle). Cout estimé 1200€HT avec réfaction 75% Cout total des travaux 4200€HT
Royère de Vassivière	Parking place Mendès France ou Pierre FERRAND (A confirmer)	50kW-DC	Etude de raccordement à réaliser sur terrain. L'ajout de 60 kva sur réseau existant provoque des contraintes. A voir possibilité de réalisation d'une extension de réseau de 40m à partir de l'angle bâtiment au fond de la place + Mutation du Transformateur de 250 à 400 KVA. Cout estimé de cette solution à votre charge 3000€ht, avec 75% de réfaction, Cout total des travaux 12000€ht
Chambon / Voueize	Parking médiathèque	50kW-DC	Le raccordement du consommateur « Site 1 » à une puissance de raccordement de 60kVA triphasé via une connexion au réseau BT existant ne provoque aucune contrainte. Le client est raccordé en zone ER (Électrification Rurale) Le raccordement est réalisable via un branchement de 10 m (estimation moyenne échelle). Cout estimé 1200€HT avec réfaction 75% Cout total des travaux 4200€HT
Evau les bains	Parking salle culturelle la source	50kW-DC	Le raccordement du consommateur « Site 1 » à une puissance de raccordement de 60kVA triphasé via une connexion au réseau BT existant ne provoque aucune contrainte. Le client est raccordé en zone ER (Électrification Rurale) Le raccordement est réalisable via un branchement de 10 m (estimation moyenne échelle). Cout estimé 1200€HT avec réfaction 75% Cout total des travaux 4200€HT

Commune	Adresse	Type	Avis ENEDIS
Guéret	Place Bonnyaud	50kW-DC	<p>Le raccordement du consommateur « Site 1 » à une puissance de raccordement de 60kVA triphasé via une connexion au réseau BT existant ne provoque aucune contrainte.</p> <p>Le raccordement est réalisable via un branchement de 10 m (estimation moyenne échelle). Cout estimé 1200€HT avec réfaction 75% Cout total des travaux 4200€HT</p>
Bénévent l'Abbaye	Place des Murailles	50kW-DC	<p>Le raccordement du Site consommateur à une puissance de raccordement de 60kVA triphasé via une connexion au réseau BT existant ne provoque aucune contrainte.</p> <p>Le client est raccordé en zone ER (Électrification Rurale)</p> <p>Le raccordement est réalisable via un branchement de 20 m (estimation moyenne échelle) Cout estimé 1500€HT avec réfaction 75% Cout total des travaux 5700€HT</p>

Nota : Les implantations prévues sont entourées en rouge dans les extraits de plans ci-dessous.

Etudes du raccordement des bornes 22kW-AC

Borne de Fursac : Place de la Mairie



Borne de Le Grand Bourg : Parking du champ de foire



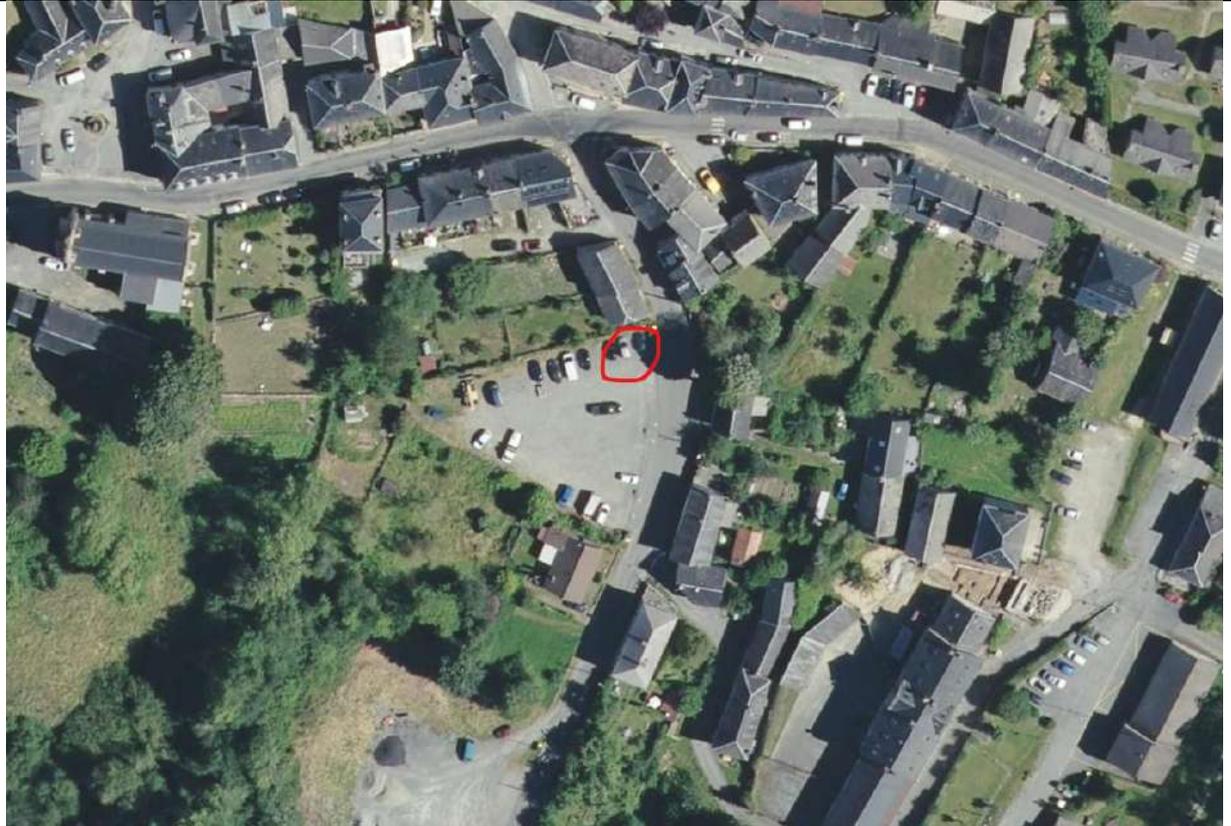
Borne de Pontarion : Place Saint Blaise



Borne de Vallière : Route de Banize



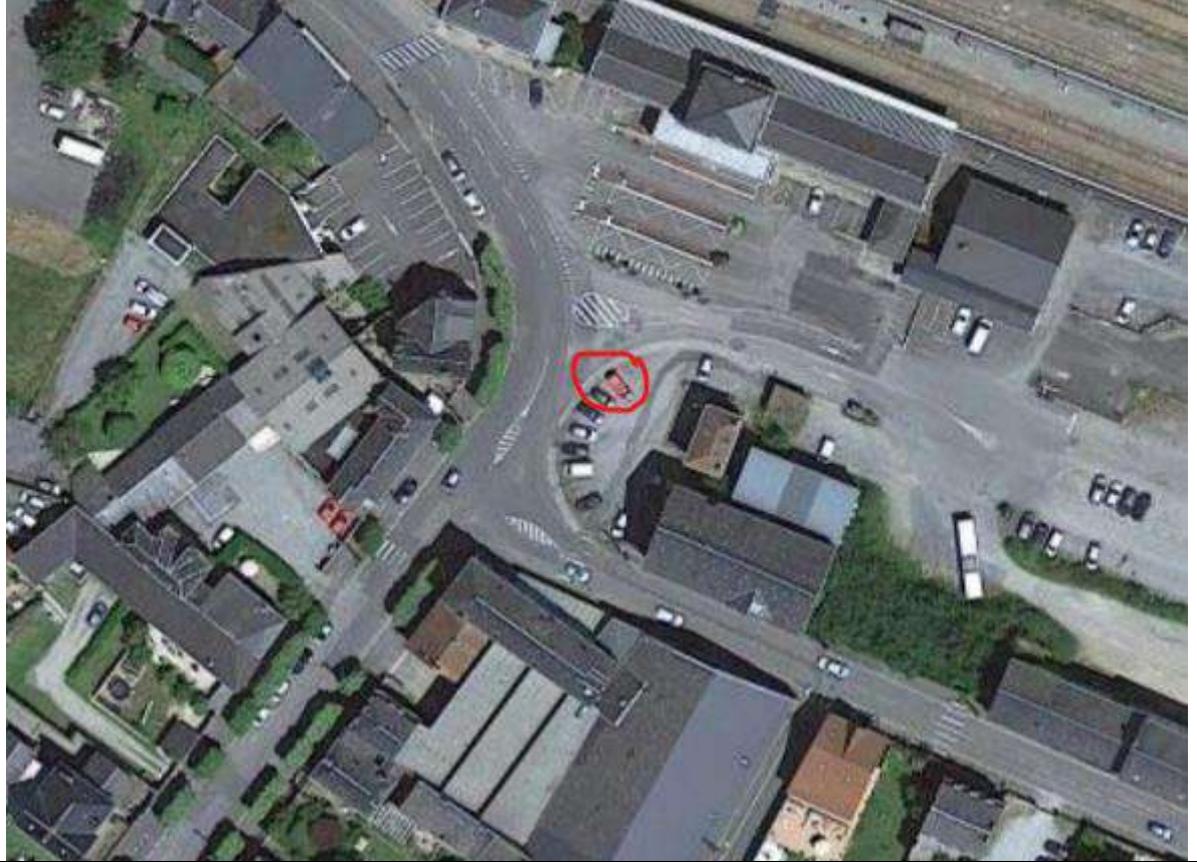
Borne de Faux la Montagne : parking de la route de Jalagnat



Borne de Moutier MALCARD : Place des Tilleuls



Borne de Guéret : Gare - Boulevard de la Gare proximité ancienne bascule



Borne de Fransèches : Village de MASGOT



Borne de Toulx Ste CROIX : Parking Pierres Jaumâtres



Etudes du raccordement des bornes 50kW-DC

Borne de Genouillac : Adresse route de la Châtre



Borne de Felletin : Parking place des arbres



Borne de Ahun : Place de la Liberté



Borne de Jarnages : Futur parking rue des abattoirs



Borne de Boussac : Impasse du collège



Borne de Gouzou : Place du champ de foire



Borne de Chénérailles : Place du champ de foire



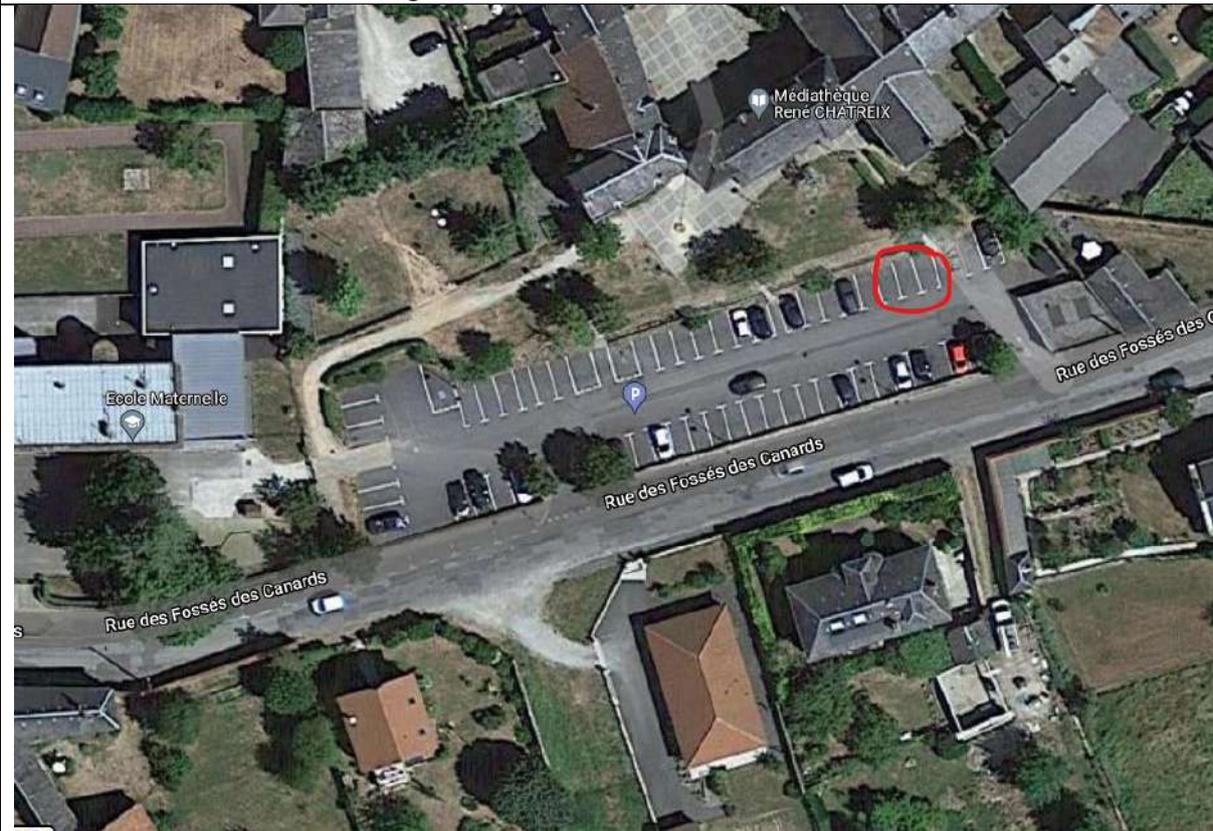
Borne de Crocq : Parking Mairie



Borne de Auzances : Parking rue Baraud



Borne de La Souterraine : Parking rue Fossé des Canards



Borne de Bourganeuf : Parking rue de l'étang



Borne existante 22kW-AC à remplacer par des bornes 50kW-DC

Borne de Dun le Palestel : Place du champ de foire



Borne de Royère de Vassivière : Place Mendès FRANCE ou Pierre FERRAND



Borne de Chambon / Voueize : parking médiathèque



Borne de Eaux les bains : Parking salle culturelle « La Source »



Borne de Guéret : Place Bonnyaud



Borne de Bénévent l'Abbaye : Place des Murailles

